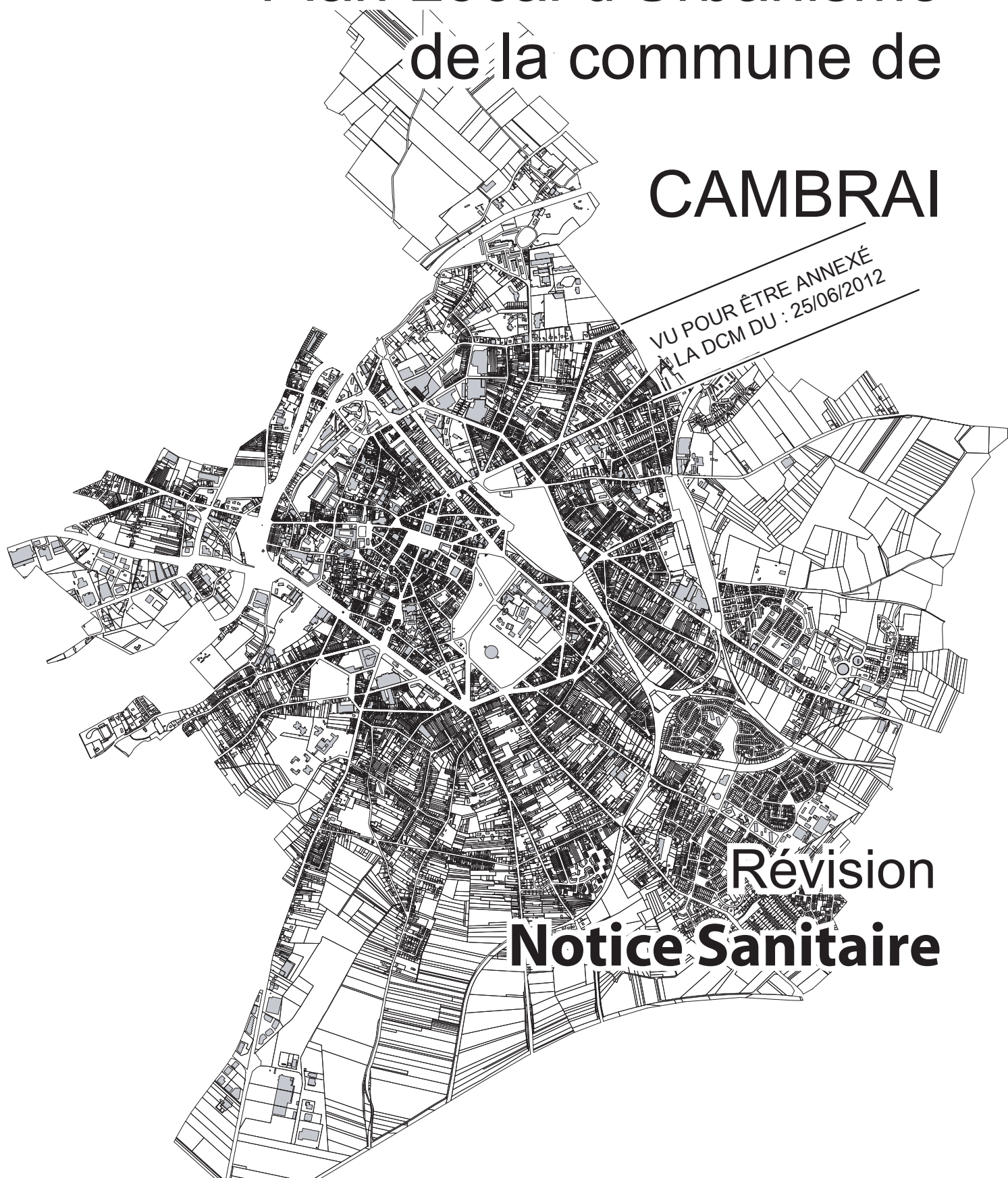


Plan Local d'Urbanisme de la commune de

CAMBRAI

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
À LA DCM DU : 25/06/2012



Révision Notice Sanitaire

Approuvé le : 23 Avril 1981

Mise en révision le : 10 Avril 2006

Arrêté le : 27 Juin 2011

Approuvé le : 25 Juin 2012

ORDURES MENAGERES

La communauté d'agglomération de Cambrai est composée de 23 communes en 2008 (soit 62 255 habitants). Le contrat de collecte et de traitement des déchets ménagers a été renouvelé en 2008. Dans le cadre de sa compétence d'élimination des déchets ménagers, la CAC met en œuvre six collectes différentes :

- collecte en porte à porte des ordures ménagères,
- collecte sélective en porte à porte des déchets valorisables,
- collecte séparative en porte à porte et en apport volontaire des déchets verts,
- collecte en porte à porte des encombrants,
- collecte du verre et des papiers-cartons dans les points et bornes d'apport volontaire,
- collecte en déchèteries.

Après la collecte, chaque type de déchet suit la filière appropriée à sa nature :

- enfouissement en centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) pour les ordures ménagères et encombrants,
- tri et recyclage pour les déchets valorisables,
- compostage pour les déchets verts,
- recyclage pour le verre et les papiers-cartons des points et bornes d'apport volontaire,
- enfouissement, incinération, compostage et recyclage pour les différents déchets déposés en déchèteries.

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération. La fréquence du ramassage est hebdomadaire. Le ramassage des ordures ménagères et de la collecte sélective est effectué le même jour pour l'ensemble des communes, afin de limiter la présence des bacs roulants sur les trottoirs. En centre ville de Cambrai, les ordures ménagères sont collectées 3 fois par semaine pour un secteur commerçant étendu, contre 5 fois par semaine auparavant, sur un secteur géographiquement plus réduit. Les immeubles ne disposant pas de la place suffisante pour ranger les poubelles nécessaires à une collecte hebdomadaire sont collectés 2 fois par semaine. Près de 18415,59 tonnes de déchets ménagers ont été collectés en 2008 sur l'ensemble de la CAC, soit une moyenne de 304,48 kg/an/habitant. En 2008, 10274,16 tonnes de déchets ont été collectées pour la commune de Cambrai. Les déchets ménagers sont acheminés depuis mai 2008 au CSDU de Nurlu (80). Ce site traite ces déchets avec récupération et traitement des effluents provenant des déchets enfouis : traitement en station d'épuration pour les lixiviats (les « jus ») et production d'électricité grâce aux gaz dégagés par les déchets.

La collecte sélective a une fréquence de ramassage hebdomadaire réalisée en porte à porte. Le vert est collecté dans des sous-bacs en porte à porte, mais des colonnes d'apport volontaire sont également disponibles. En 2008, 4457,43 tonnes d'emballages valorisables et de journaux-magazines et 2916,64 tonnes de verre ont été collectées, soit un tonnage global de 7374,07 tonnes de déchets valorisables, ce qui représente 121,92 kg/an/habitant. Ces déchets sont acheminés au centre de tri d'Anzin, où un second tri par catégorie de matériau (plastique, papiers-carton, journaux-magazines, aluminium, acier, verre) est effectué. En 2008, le tonnage de refus de tri, c'est-à-dire de déchets déposés par erreur dans les déchets recyclables, était de 402 tonnes, soit un taux de refus de tri de 11,74% du tonnage valorisé. Les entreprises de recyclage auxquelles sont revendus les matériaux triés sont : Norvalo pour les emballages en plastique/acier/aluminium, Interseroh Nord pour les emballages en papier-carton et pour les journaux magazines, O-I Manufacturing pour les emballages en verre.

La collecte des encombrants s'effectue en porte à porte, la fréquence de collecte varie de 1 à 3 ramassages annuels. En 2008, 1292,12 tonnes ont été ramassées, soit 24,36 kg/an/habitant. Les encombrants collectés en porte à porte ne sont pas valorisés.

La collecte des déchets verts s'effectue, du 15 mars au 15 novembre. Il s'agit d'une collecte hebdomadaire qui s'effectue en porte à porte sur Cambrai, Escaudoeuvre, Fontaine-Notre-Dame, Neuville-Saint-Rémy, Proville et Raillencourt-Sainte-Olle. Sur les autres communes de la communauté d'agglomération, la collecte se fait par apport volontaire. En 2008, 4402,81 tonnes de déchets organiques ont été transportées sur la plateforme de compostage de Graincourt les Havrincourt, gérée par la société SEDE Environnement.

La collecte en apport volontaire

Trois points d'apport volontaire, équipés chacun de trois contenants pour le verre, le papier-carton et les textiles sont installés sur le territoire. 77 cloches à verre sont réparties sur l'ensemble du territoire communautaire et chaque commune en compte au moins une.

Sont également présentes, au sein du territoire intercommunal, les déchetteries communautaires de Cambrai, Marcoing et Neuville-Saint-Rémy. Les trois déchetteries communautaires sont accessibles à tous les habitants de la communauté d'agglomération, pour y déposer leurs déchets gratuitement, dans la limite d'1m³ par jour. Les déchets acceptés sur ces trois sites sont les encombrants, les gravats, les déchets verts, la ferraille, le papier-carton, le bois, l'amiante, le plastique, les pneus, les batteries... Le contrat d'exploitation de la déchetterie de Cambrai est détenu par la société Recydem.

DEFENSE INCENDIE

L'article L. 2212-2 du Code des Collectivités Territoriales stipule que la municipalité est responsable de la lutte contre l'incendie.

Elle doit veiller à ce que des points d'eau correspondant aux besoins de défense contre l'incendie des habitations et des activités industrielles soient implantés au fur à mesure de l'évolution de l'urbanisation.

La commune doit entretenir les installations de lutte contre l'incendie.

Le règlement du PLU prévoit un certain nombre de règles facilitant l'accès et la mise en œuvre des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

La circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951 définit les besoins en eau pour la lutte contre l'incendie en fonction des risques à défendre. À proximité de tout risque moyen, un minimum de 120 m³ utilisables en 2 heures doit être disponible. Le réseau de distribution doit comporter des poteaux d'incendie de 100 mm d'un débit minimal de 17 l/s sous une charge d'au moins un bar. Suivant le risque, les poteaux doivent être espacés de 200 à 300 m.

Les poteaux ou bouches d'incendie doivent être conformes aux normes NFS 61.211, NFS 61.213, NFS 61.200.

Les articles 18 et 19 du Règlement de mise en œuvre opérationnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord précisent notamment que :

- la commune doit contrôler les points d'eau ;
- la commune doit établir, à ses frais, un plan topographique où figurent les établissements particuliers (installations classées, établissements recevant du public, grands établissements agricoles ou autres présentant des risques, ...), les points d'eau avec leur débit et leur pression, les établissements publics (mairie, police, pompiers, EDF, GDF, ...) avec leur numéro d'appel.

Les bâtiments à usage d'habitation sont soumis aux dispositions de l'arrêté du 31 janvier 1986.

Les établissements recevant du public sont soumis aux dispositions de l'article R. 123-24 du code de la construction et de l'habitation.

Les établissements classés sont soumis aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, de son décret d'application n° 77-1133 du 21 septembre 1977.

I- SITUATION ACTUELLE

La défense incendie de Cambrai est assurée par un réseau constitué de 304 hydrants implantés sur le réseau d'eau potable et dispersés sur l'ensemble du territoire.

Les hydrants sont des appareils de sécurité qui doivent être installés conformément aux normes en vigueur (NFS 61-213, 61-211 et 62-200), et périodiquement contrôlés et entretenus.

Les performances hydrauliques des installations doivent respecter les exigences de la réglementation :

- hydrants de diamètre 100mm : 60m³/h sous une pression résiduelle de 1 bar,
- hydrants de diamètre 150mm : 120m³/h sous une pression résiduelle de 1 bar.

Le rapport du Centre d'Incendie et de Secours de Cambrai, datant du 13 février 2009, montre que l'ensemble des hydrants contrôlés, 205 d'entre eux ont fait l'objet d'observations, 19 sont indisponibles et 6 sont difficiles à manœuvrer. Le détail de rapport est intégré dans la notice sanitaire annexée au dossier PLU. La commune de Cambrai est couverte par un système de défense incendie insatisfaisant qu'il convient d'améliorer. La commune de Cambrai a passé un contrat d'affermage avec la société Véolia concernant la gestion de la défense incendie. Aussi, un effort d'amélioration des de la défense incendie devra être envisagée sur la commune.

II- SITUATION FUTURE

Le groupe de travail s'est attaché à ce que chacune des zones d'urbanisation future soit desservie, en périphérie, par un réseau de capacité suffisante de manière à ce que la sécurité incendie, interne à ces zones, puisse être assurée correctement.

Le diagnostic du système de défense incendie sur le territoire communal réalisé en 2009 et révélant des anomalies sur un nombre important d'hydrants a été affiné début 2012 et a identifié comme prioritaire 41 hydrants.

Un programme pluriannuel a été établi comme suit :

- 1^{ère} année : remise en service ou en état (manœuvre des 41 hydrants jugés prioritaires).
- 2^{ème} année : mise aux normes.
- 3^{ème} année : renforcement du réseau de distribution.

DUST
W (Tribune)
VTC
20.02.2009*002068

DOUAI, le vendredi 13 février 2009.

Le Lieutenant-Colonel Christophe BAUDEMONT
Chef du Groupement 5

☎ 03.27.08.61.00

☎ 03.27.08.61.08

☎ 03.27.08.61.29.

Réf : PRS /AP/CV / n° P113-09

à

Monsieur le Maire de Cambrai
Hôtel de Ville
59400 CAMBRAI

Affaire suivie par le Sergent Portier

OBJET : Cambrai - contrôle périodique des points d'eau
P.J. : Rapport de visite : tournées effectuées en 2008 référence sdis

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre du contrôle périodique des points d'eau, mes Services ont procédé au contrôle des appareils d'incendie implantés sur le territoire de votre commune.

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport de visite s'y rapportant pour lequel on relève les éléments suivants :

- | | |
|---|-------|
| - Nombre d'appareils contrôlés | : 304 |
| - Nombre d'appareil(s) faisant l'objet d'observation(s) | : 205 |
| - Nombre d'appareil(s) difficile(s) à manœuvrer | : 006 |
| - Nombre d'appareil(s) indisponible(s) | : 019 |

J'attire votre attention sur la nécessité de remettre en état ou de remplacer, dans les meilleurs délais, les appareils défectueux, notamment les indisponibles ou difficiles à manœuvrer.

Le contrôle des bouches et poteaux d'incendie effectué par le CIS Cambrai fait apparaître de nombreuses remarques relatives à l'insuffisance de débit des hydrants.

Ainsi, 37 % des points d'eau ont un débit inférieur à 60 m³/h. La défense incendie doit donc être considérée comme insuffisante sur certains secteurs de la commune repris sur les tableaux ci joints.

La circulaire du 10 décembre 1951, relative aux débits à prévoir pour l'alimentation du matériel d'incendie et aux mesures à prendre pour constituer des réserves d'eau suffisantes, exige que le réseau de distribution et les prises d'incendie aient, pour les risques courants, les caractéristiques minimales suivantes :

Débit minimum : 17 litres/secondes ($60\text{m}^3/\text{h}$)

Pression minimum : 1 kg/cm^2

Distance entre prises : 200 mètres

Les poteaux et bouches doivent être conformes aux normes NFS 61.211, NFS 61.213 et NFS 61.200.

Le réseau alimentant les bouches et poteaux doit être bouclé et maillé.

Ce réseau de distribution peut être complété par des points d'eau naturels ou des réserves artificielles susceptibles de fournir le volume d'eau manquant au regard de la base de 120 m^3 . Cette capacité devant être utilisable durant 2 heures.

Les aires d'aspiration aménagées pour les réserves naturelles ou artificielles doivent respecter les dispositions suivantes :

- Hauteur d'aspiration maximum : 6 mètres
- Distance entre le point d'aspiration (crépine) et la pompe : 8 mètres
- Différence entre le niveau des eaux le plus bas et le point d'aspiration (crépine) : 0,80 mètre minimum
- Superficie minimum de l'aire d'aspiration compris entre 12 et 32 m^2 suivant le moyen d'aspiration envisagé par le SDIS
- Aire d'aspiration bordée côté eau par une rehausse de 0,30 mètre afin d'éviter les risques de chute de l'engin assurant l'aspiration
- Aire en pente douce vers la réserve (2cm/m) avec un caniveau d'évacuation de l'eau
- Signalisation et panneau de signalisation routière d'interdiction d'arrêt

Conformément au Code général des Collectivités Territoriales (Art. L.2212.1 et L.2212.2 § 5), le Maire doit prévenir et faire cesser les accidents et les fléaux calamiteux sur sa commune. Une défense incendie conforme à la réglementation est un moyen non négligeable de répondre à ce devoir.

Il est rappelé qu'il appartient au maire d'assurer l'entretien, l'accessibilité et la signalisation des points d'eau assurant la défense incendie de sa commune.

Toute nouvelle implantation d'un point d'eau doit faire l'objet d'un avis préalable du SDIS et faire l'objet d'une réception conforme aux dispositions de la norme NFS 62.200 et faire l'objet d'une signalisation conforme aux dispositions de la norme NFS 61.211.

Nonobstant la vérification des points d'eau effectuée par les sapeurs-pompiers en conformité au règlement opérationnel, il appartient au maire de la commune de signaler au SDIS toutes modifications ou difficultés même temporaires rencontrées relatives aux points d'eau (indisponibilité ou remise en service).

Suite à la vérification des points d'eau, le SDIS informe le maire du résultat de cette opération, charge à ce dernier de remédier aux défauts signalés et d'informer le SDIS des mesures prises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Lieutenant Colonel

Po. *col P. lue*


C. BAUDEMONT

Copie :

- Le Chef du CIS Cambrai

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

GROUPEMENT : 5 COMMUNE : CAMBRAI Visite des points d'eau en date du : 2008 Tournée effectuée par : NOM ROGER	C.I.S : CAMBRAI Arrondissement : CAMBRAI n° des tournées : 1 à 20 GRADE Adjudant	Vu et transmis Le Chef de Centre : NOM : PREVOST GRADE : CAPITAINE Date : 2008 Destinaire : le Groupement 5
--	--	---

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m ³)	Débit à Gb (m ³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
1	BI	Place Aristide Briand Mairie	3	135	160	OUI	
2	PI	Rue Jean Jaures Prison				NON	
3	PI	Rue Sadi Carnot n° 26	3	87	107	OUI	
4	PI	Place du 9 octobre Primeur	3,2	125	148	OUI	
5	BI	Place Aristide Briand au Cluny	3	102	122	OUI	
6	PI	Mail Saint Martin le Flore	3,2	146	176	OUI	
7	BI	Rue du Maréchal de Tassigny n° 26				NON	
8	BI	Place Aristide Briand Etam	3	82	98	OUI	
9	BI	Rue d'Alsace Lorraine Pharmacie	2,5	80	91	OUI	
10	PI	Rue des Chaudronniers n° 30	2,8	28	54	OUI	
11	PI	Rue des Cordiers Primeur	2,8	50	58	OUI	
12	PI	Rue des Anglaises n° 04 ^{bis}				NON	
13	BI	Place de la Gare Sernam	2,5	72	96	OUI	
14	PI	Rue Voltaire face n°19	2,5	40	52	OUI	
15	PI	Rue de Saint Oille face n° 43	4,5	103	139	OUI	
16	BI	Rue Saint Vaast n° 13	1,5	43	60	OUI	
17	BI	Rue Saint Vaast n° 24	1,5	52	63	OUI	

* Signalé à MAIRIE LE : SERVICE DES EAUX LE :

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

GROUPEMENT : 5 COMMUNE : CAMBRAI Visite des points d'eau en date du : 2008 Tournée effectuée par : NOM ROGER	C.I.S : CAMBRAI Arrondissement : CAMBRAI n° des tournées : 1 à 20 GRADE Adjudant	Vu et transmis Le Chef de Centre : NOM : PREVOST GRADE : CAPITAINE Date : 2008 Destinataire : le Groupement 5
--	--	---

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m³)	Débit à Gb (m³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
35	PI	Rue Saint Fiacre	2	61	85	OUI	
36	PI	Place Eugène Thomas	2	44	85	OUI	
37	BI	Rue Monseigneur Guery (CES)	2	43	53	OUI	
38	PI	Boulevard de la Liberté (CES)	2	66	85	OUI	
39	BI	Avenue de la Victoire (parking de la poste)	4	131	152	OUI	
40	PI	Rue Saint Georges n° 16	3,5	95	122	OUI	
41	PI	Rue Saint Georges n° 54	3,8	90	101	OUI	
42	PI	Rue Saint Georges face n° 90	3,8	80	92	OUI	
43	PI	rue des Liniers (au Mandarin)				NON	
44	PI	Avenue du Cateau n° 1126	3	101	127	OUI	
45	PI	Avenue du Cateau n° 856	1,5	41	60	OUI	
46	PI	Avenue du Cateau n° 608	3	70	82	OUI	
47	PI	Avenue du Cateau n° 258	1,5	30	41	OUI	
48	PI	Rue de Bohain angle rue de Caudry	3	100	123	OUI	
49	PI	Sentier de l'Eglise	3	37	44	OUI	
50	PI	Rue de Mulhouse angle rue de Colmar	1,9	34	54	OUI	
51	PI	Rue d'Awoing n° 46	2	36	78	OUI	

* Signalé à MAIRIE LE : SERVICE DES EAUX LE :

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

<p>GROUPEMENT : 5</p> <p>COMMUNE : CAMBRAI</p> <p>Visite des points d'eau en date du : 2008</p> <p>Tournée effectuée par : NOM ROGER</p>	<p>C.I.S. : CAMBRAI</p> <p style="text-align: right;">Arrondissement : CAMBRAI</p> <p>n° des tournées : 1 à 20</p> <p style="text-align: center;">GRADE Adjudant</p>	<p>Vu et transmis</p> <p>Le Chef de Centre :</p> <p>NOM : PREVOST</p> <p>GRADE : CAPITAINE</p> <p>Date : 2008</p> <p>Destinataire : le Groupement 5</p>
---	--	---

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m³)	Débit à Gb (m³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
52	PI	Rue Garin Duchatel angle rue de Colmar	2	35	50	OUI	
53	B80	Rue Garin Duchatel angle rue du Hainaut n° 55	2	55	71	OUI	
54	PI	Rue Louis Watelle n°05 (GMF)	3,5	120	136	OUI	
55	PI	Rue Jacques Boutry (RICOH)	4,5	60	75	OUI	
56	PI	Rue Charles Gounod angle rue Claude Debussy	3	69	109	OUI	
57	PI	Avenue Michelet n° 26	2	77	110	OUI	
58	PI	Rue des Soufflets n° 49	3,2	72	86	OUI	
59	PI	Rue du Paon n° 01	2,5	47	62	OUI	
60	PI	Rue Cantimpré n° 38	4	110	125	OUI	
61	PI	Boulevard de la Liberté n° 87	2	64	88	OUI	
62	BI	Rue du Paon (Beaux Arts)	2,8	54	66	OUI	
63	PI	Rue des Récollets (Mouchotte)	4,5	148	164	OUI	
64	BI	Boulevard Jean Bart n° 25	2,5	47	57	OUI	
65	BI	Rue Jean Chollet n°10	2,5	62	80	OUI	
66	PI	Rue de Marcoing	3,9	40	42	OUI	
67	PI	Rue René Dumont n° 17	4,5	89	115	OUI	
68	PI	Avenue George Nuttin (derrière CORA) SIPA	4,5	54	64	OUI	

* Signalé à MAIRIE LE : SERVICE DES EAUX LE :

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

GROUPEMENT : 5	C.I.S : CAMBRAI	Arrondissement : CAMBRAI
COMMUNE : CAMBRAI		
Visite des points d'eau en date du : 2008	n° des tournées : 1 à 20	
Tournée effectuée par : NOM ROGER	GRADE Adjudant	

Vu et transmis
Le Chef de Centre :
NOM : PREVOST
GRADE : CAPITAINE
Date : 2008
Destinataire : le Groupement 5

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m ³)	Débit à Gb (m ³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
69	BI	Rue des Recollets (boucherie)	4,5	128	139	OUI	
70	PI	Rue Saint Lazare (résidence)	2,5	42	52	OUI	
71	PI	Rue des Capucins n° 18-20	2	58	69	OUI	
72	PI	Rue Des Capucins angle rue des Anglaises	2,2	69	88	OUI	
73	PI	Boulevard Faidherbe n° 85	1,8	47	73	OUI	
74	PI	Impasse Faidherbe n° 146	2,2	55	75	OUI	
75	PI	Boulevard Faidherbe angle avenue Albert Premier	3,1	113	140	OUI	
76	PI	Boulevard Faidherbe n° 54	3,5	102	129	OUI	
77	PI	Boulevard Faidherbe angle rue du Marechal Juin	3	132	160	OUI	
78	PI	Rue de Lille n° 43	3	99	122	OUI	
79	PI	Boulevard Faidherbe angle rue Alsace Lorraine	2,8	112	135	OUI	
80	PI	Bd Faidherbe angle avenue du Mal Foch (GRETA)	2,5	65	81	OUI	
81	PI	Cité Michelet (dans un jardin)	2	74	97	OUI	
82	PI	Boulevard Vauban n° 75	2,1	76	102	OUI	
83	BI	Rue Parsy angle avenue Saint Cloud	3,5	38	45	OUI	
84	PI	Avenue Michelet angle boulevard Vauban	2	39	67	OUI	
85	PI	Boulevard Vauban angle boulevard Paul Bezin	2	89	114	OUI	

* Signifié à MAIRIE LE : SERVICE DES EAUX LE :

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

RAPPORT DE TOURNÉE BI-PI - CITERNE

GROUPEMENT : 5	C.I.S : CAMBRAI	Arrondissement : CAMBRAI												
COMMUNE : CAMBRAI														
Visite des points d'eau en date du : 2008	n° des tournées : 1 à 20													
Tournée effectuée par : NOM ROGER	GRADE Adjudant													
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Vu et transmis</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le Chef de Centre :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>NOM : PREVOST</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GRADE : CAPITAINE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Date : 2008</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Destinataire : le Groupement 5</td> <td></td> </tr> </table>			Vu et transmis		Le Chef de Centre :		NOM : PREVOST		GRADE : CAPITAINE		Date : 2008		Destinataire : le Groupement 5	
Vu et transmis														
Le Chef de Centre :														
NOM : PREVOST														
GRADE : CAPITAINE														
Date : 2008														
Destinataire : le Groupement 5														

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m ³)	Débit à Gb (m ³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
86	PI	Rue des Violettes					
87	PI	Boulevard Paul Bézin (citadelle)	1,6	26	54	OUI	A réceptionner
88	PI	Rue de la Paix de Niméque	1,4	20	54	OUI	
89	PI	Boulevard Faidherbe angle rue du Cambrésis	2,5	80	95	OUI	
90	PI	Rue du Château d'eau n° 43	2,5	110	144	OUI	
91	B80	Rue Charles Quint angle avenue Jules Ferry	3	43	51	OUI	
92	B80	Avenue Villars face n° 29	2,5	24	49	OUI	
93	PI	Bd Paul Bezin Palais des Grottes (à gauche)	2,5	114	149	OUI	
94	PI	Bd Paul Bezin Palais des Grottes (à droite)	2,5	81	106	OUI	
95	PI	Avenue Jules Ferry angle rue du Château d'eau	2	132	173	OUI	
96	PI	Boulevard de Berlaimont n° 01	4	82	93	OUI	
97	BI	Rue de la Délivrance n° 54	2	32	49	OUI	
98	PI	Rue de la Champagne n° 18	2	21	30	OUI	
99	P70	Avenue Saint Cloud n° 34	2,5	29	45	OUI	
100	PI	Avenue du Cateau (concierge GMF)	3	85	102	OUI	
101	PI	Allée Saint Roch (Speedy)	3	67	95	OUI	
102	PI	Vieux chemin de Carnières 52/54	3	66	88	OUI	

* Signalé à MAIRIE LE : SERVICE DES EAUX LE :

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

<p>GROUPEMENT : 5</p> <p>COMMUNE : CAMBRAI</p> <p>Visite des points d'eau en date du : 2008</p> <p>Tournée effectuée par : NOM ROGER</p>	<p>C.I.S : CAMBRAI</p> <p>Arrondissement : CAMBRAI</p> <p>n° des tournées : 1 à 20</p> <p>GRADE : Adjudant</p>	<p>Vu et transmis</p> <p>Le Chef de Centre :</p> <p>NOM : PREVOST</p> <p>GRADE : CAPITAINE</p> <p>Date : 2008</p> <p>Destinataire : le Groupement 5</p>
--	--	---

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m³)	Débit à Gb (m³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
103	BI	Rue du Quebec angle rue Parmentier	3	30	41	OUI	
104	PI	Rue de la Résistance	3	62	83	OUI	
105	PI	Rue Lafayette	3	80	92	OUI	
106	PI	Rue Jean Mermoz	3	91	111	OUI	
107	BI	Avenue Victor Hugo	3	70	111	OUI	
108	PI	Avenue Victor Hugo	3,5	59	71	OUI	
109	PI	Rue de Landrecies angle rue de la Grande Justice	2	81	106	OUI	
110	PI	Rue de Solesmes face au cimetière	3	86	138	OUI	
111	PI	Rue Maurice Ravel n° 30/32	3	58	78	OUI	
112	PI	Rue Albert Camus angle rue Albert Camus	3,5	39	53	OUI	
113	PI	Rue de Solesmes	2,9	34	60	OUI	
114	PI	Rue de Bavay angle rue de Genève	2,6	42	71	OUI	
115	BI	Rue de Verdun angle rue de Maubeuge	2,5	48	76	OUI	
116	PI	Rue de Genève angle rue Alexandre Ribot	2,5	31	65	OUI	
117	PI	Rue de Solesmes angle rue de Genève	2	33	72	OUI	
118	PI	Avenue de Valenciennes n° 84	3	81	100	OUI	
119	PI	Avenue de Bouchain angle ave de Valenciennes	4	130	149	OUI	

* Signalé à MAIRIE LE : SERVICE DES EAUX LE :

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD
RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

GROUPEMENT : 5
COMMUNE : CAMBRAI

C.I.S. : CAMBRAI **Arrondissement :** CAMBRAI

Visite des points d'eau en date du : 2008 **n° des tournées :** 1 à 20

Tournée effectuée par : NOM ROGER **GRADE :** Adjudant

Vu et transmis
Le Chef de Centre :
NOM : PREVOST
GRADE : CAPITAINE
Date : 2008
Destinataire : le Groupement 5

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m³)	Débit à Gb (m³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
133	PI	Rue Jean Mermoz Maison des Jeunes	3	56	71	OUI	
134	BI	Quai Saint Lazare 6 bis	2,5	65	80	OUI	
135	PI	Boulevard Faidherbe angle Boulevard Dplex	5	143	150	OUI	
136	PI	Rue du Pont de Solesmes n° 550	3,5	64	76	OUI	
137	PI	Avenue du Cateau n° 1582	3,5	115	135	OUI	
138	PI	Rue Lallier angle rue de Carnières	3,4	33	48	OUI	
139	PI	Boulevard Jean Bart Point Vert				NON	
140	PI	Boulevard Jean Bart Ecluse	5	163	185	OUI	
141	PI	Rue Michel Crepin Stade Proma	3,5	115	126	OUI	
142	PI	Allée Saint Roch angle rue de Versailles	5	112	113	OUI	
144	PI	Rue du Portugal n° 01	2,9	85	101	OUI	
145	PI	Rue de Douai Rond point	2,5	52	64	OUI	
146	PI	Boulevard Jean Bart digue de l'Escaut	4,5	155	174	OUI	
147	PI	Rue d'Athènes angle rue Gauthier	2,9	97	126	OUI	
148	PI	Rue de Moscou angle rue Gauthier	4	132	156	OUI	
149	PI	Rue Gauthier n° 320	3	62	73	OUI	

* Signalé à MAIRIE LE : SERVICE DES EAUX LE :

M3 M. Valériennes Joo Audouart 3,2 58 Non Conforme SEUC 2004

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

<p>GROUPEMENT : 5</p> <p>COMMUNE : CAMBRAI</p> <p>Visite des points d'eau en date du : 2008</p> <p>Tournée effectuée par : NOM ROGER</p>	<p>C.I.S : CAMBRAI</p> <p style="text-align: right;">Arrondissement : CAMBRAI</p> <p>n° des tournées : 1 à 20</p> <p style="text-align: right;">GRADE Adjudant</p>	<p>Vu et transmis</p> <p>Le Chef de Centre :</p> <p>NOM : PREVOST</p> <p>GRADE : CAPITAINE</p> <p>Date : 2008</p> <p>Destinataire : le Groupement 5</p>
---	---	---

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m ³)	Débit à Gb (m ³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
162	PI	Rue des Pyrénées n° 28	1,8	28	42	OUI	
163	PI	Rue Saint Druon n° 42	3,5	63	73	OUI	
164	PI	Rue Fenelon Farez n° 70	3	34	40	OUI	
165	PI	Rue d'Esnes n° 56	3	50	64	OUI	
166	PI	Rue Gauthier n° 31/33 <i>voir No 311</i>	3,2	45	78	OUI	
167	PI	Rue Léo Lagrange n° 26	1,9	31	54	OUI	
168	PI	Rue Robert Schuman	1,8	33	44	OUI	
169	PI	Rue de Provence angle place du Dauphiné	3	69	96	OUI	
170	PI	Rue Léon Blum angle rue Saint Ladre	3	106	125	OUI	
171	PI	Rue de Gascogne n° 07	2,8	50	62	OUI	
172	PI	Ruze de Normandie n° 13	4,5	124	136	OUI	
173	PI	Avenue de France n° 20	3,5	70	80	OUI	
174	PI	Rue de l'île de France angle rue Saint Ladre	4	166	188	OUI	
175	PI	Rue Léon Blum Gymnase	2,5	73	90	OUI	
176	PI	Rue Saint Ladre n° 265	4,5	31	34	OUI	
177	PI	Rue Saint Ladre n° 253 Le Passage	3	28	34	OUI	
178	PI	Rue Saint Ladre face n° 94	3,5	96	110	OUI	

* Signaté à MAIRIE LE : SERVICE DES EAUX LE :

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD
RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

GROUPEMENT : 5 COMMUNE : CAMBRAI Visite des points d'eau en date du : 2008 Tournée effectuée par : NOM ROGER	C.I.S : CAMBRAI Arrondissement : CAMBRAI n° des tournées : 1 à 20 GRADE Adjudant	Vu et transmis Le Chef de Centre : NOM : PREVOST GRADE : CAPITAINE Date : 2008 Destinaire : le Groupement 5
--	--	---

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m³)	Débit à Gb (m³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
206	PI	Rue de Rumilly n° 1299	3	29	34	OUI	
207	PI	Rue d'Honnecourt face n° 38	3	65	81	OUI	
208	BI	Rue de Cantaing angle rue de Bonavis	3,5	105	122	OUI	
209	PI	Rue DE Solesmes n° 123	3	57	73	OUI	
210	PI	Rue de la Paix n° 11	2,1	26	36	OUI	
211	PI	Rue du Petit Semenaire	3	104	123	OUI	
212	PI	Avenue de Paris CH	3	89	110	OUI	
214	PI	Avenue de Paris n° 12827/83	4,5	39	44	OUI	
215	PI	Avenue de Paris Ets Miersman	5	81	90	OUI	
216	PI	Avenue de Paris n° 102	5	60	68	OUI	
217	PI	Avenue de Paris Kiloutou	2	45	72	OUI	
218	PI	Avenue de Paris angle rue de Proville	3	98	143	OUI	

* Signale à MAIRIE LE : SERVICE DES EAUX LE :

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

<p>GROUPEMENT : 5</p> <p>COMMUNE : CAMBRAI</p> <p>Visite des points d'eau en date du : 2008</p> <p>Tournée effectuée par : NOM ROGER</p>	<p>C.I.S : CAMBRAI</p> <p align="center">Arrondissement : CAMBRAI</p> <p align="center">n° des tournées : 1 à 20</p> <p align="center">GRADE Adjudant</p>	<p>Vu et transmis</p> <p>Le Chef de Centre :</p> <p>NOM : PREVOST</p> <p>GRADE : CAPITAINE</p> <p>Date : 2008</p> <p>Destinataire : le Groupement 5</p>
---	--	---

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m³)	Débit à Gb (m³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
235	PI	Rue Bertrand Milcent n° 655	2,2	109	150	OUI	
236	PI	Rue Gauthier n° 95	3,2	67	88	OUI	
237	PI	Rue Bertrand Milcent angle rue de Chateaudun	2,5	79	94	OUI	
238	PI	Avenue de la Victoire angle place de la Porte de Paris	4,2	201	222	OUI	
239	PI	Rue Louis delmas n° 80 angle rue du Pré d'Espagne	2	65	89	OUI	
240	PI	Rue de Châteaudun angle boulevard de la Liberté	3	64	90	OUI	
241	PI	Ruer Anatole France angle rue Albert Camus	4	75	83	OUI	
242	PI	Allée Saint Roch face n° 79	4,5	154	196	OUI	
243	PI	Rue Marx Dormoy	2,8	112	128	OUI	
244	PI	Rue de Vienne angle rue de Copenhague	3	90	109	OUI	
245	PI	Route de Bapaume Ets Ouverture	4,5	69	78	OUI	
246	PI	Rue du Comte d'Artois Toyota	2	27	39	OUI	
247	PI	Rue d'Arras n° 42/44	4,5	155	174	OUI	
248	PI	Rue du Champ de Tir Afchain	5	100	137	OUI	
250	PI	Rue de la Blanchisserie Ets Tradlinge	4,3	175	198	OUI	

* Signalé à MAIRIE LE : SERVICE DES EAUX LE :

2008 PI Rue Arras dans le puits

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

GROUPEMENT : 5
COMMUNE : CAMBRAI
C.I.S : CAMBRAI
Arrondissement : CAMBRAI
Visite des points d'eau en date du : 2008
n° des tournées : 1 à 20
Tournée effectuée par : NOM ROGER
GRADE Adjudant

Vu et transmis
Le Chef de Centre :
NOM : PREVOST
GRADE : CAPITAINE
Date : 2008
Destinataire : le Groupement 5

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m ³)	Débit à Gb (m ³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
251	PI	Rue du Champ de Tir Ateliers municipaux	4,5	89	102	OUI	
252	PI	Rue du Champ de Tir Déchetterie	5	102	113	OUI	
253	PI	Rue Jean Goude Ets Richez	4	94	126	OUI	
254	PI	Rue de Walincourt face n° 14	2,9	118	147	OUI	
255	PI	Rue de Bapaume n° 53	4,5	44	51	OUI	
256	PI	Rue des Docks n° 20 Ecole	4	173	196	OUI	
257	PI	Rue du Comte d'Artois angle rue d'Amiens	2,2	31	45	OUI	
258	PI	Rue d'Abbeville angle rue d'Amiens	2,5	30	38	OUI	
259	PI	Rue du Quatrième Cuirassiers angle rue de Tourcoing	4,5	41	44	OUI	
260	PI	Avenue de Dunkerque angle rue de Roubaix	3,5	75	88	OUI	
261	BI	Rue Froissart n° 80 angle rue Dambon	2,2	58	71	OUI	
262	PI	Rue Froissart Tribunal	2,2	66	88	OUI	
263	BI	Allée Saint Roch n° 120	4,5	174	198	OUI	
264	PI	Passage Lely	4,5	112	136	OUI	
254	PI	Rue de Bapaume	4,3	102	117	OUI	voir Jode

* Signaté à MAIRIE LE : SERVICE DES EAUX LE :

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD
RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

GROUPEMENT : 5

C.I.S : CAMBRAI

Arrondissement : CAMBRAI

COMMUNE : CAMBRAI

Visite des points d'eau en date du : 2008

n° des tournées : 1 à 20

Tournée effectuée par : NOM ROGER

GRADE Adjudant

Vu et transmis

Le Chef de Centre :

NOM : PREVOST

GRADE : CAPITAINE

Date : 2008

Destinataire : le Groupement 5

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m³)	Débit à Gb (m³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
266	PI	Allée Saint Roch n° 61	4	110	120	OUI	
267	PI	Avenue du Quesnoy angle allée Saint Roch	3,2	127	148	OUI	
268	PI	Avenue de Dunkerque résidence Jean Bart	1,5	20	37	OUI	
269	PI	Rue Froissart n° 07	2,2	66	88	OUI	
270	PI	Avenue de Dunkerque Ets Nets	2,5	68	82	OUI	
272	BI	Rue Leveque	2,8	61	80	OUI	
273	PI	Rue du Premier de Ligne angle rue du Quatrième Cuirass	2	46	80	OUI	
274	PI	Rue de l'île de France angle rue du Roussillon	4	161	182	OUI	
275	PI	Rue de Fontainebleau résidence les Chênes	5,1	177	185	OUI	
276	PI	Rue de Chantilly Les Tilleuls	5,1	182	191	OUI	
277	PI	Square du Château	5	120	138	OUI	
278	PI	Square du Château près de l'Hotel	5	73	80	OUI	
279	PI	Route de Marcoing Ets Mondial Péche	3,2	40	48	OUI	
280	PI	Rue Voltaire					
		Domaine Fure					

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

GROUPEMENT : 5 COMMUNE : CAMBRAI Visite des points d'eau en date du : 2008 Tournée effectuée par : NOM ROGER	C.I.S : CAMBRAI Arrondissement : CAMBRAI n° des tournées : 1 à 20 GRADE Adjudant	Vu et transmis Le Chef de Centre : NOM : PREVOST loïc GRADE : CAPITAINE Date : 2008 Destinataire : le Groupement 5
--	--	--

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m³)	Débit à Gb (m³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
280	PI	Rue de Rambouillet Ets Quenesson	5	136	170	OUI	
281	PI	Rue de Rambouillet Ets Rodier	5	155	176	OUI	
282	PI	Rue de Noyelles n° 129	4	140	168	OUI	
283	PI	Rue de Peronne n° 01	3,8	75	95	OUI	
284	PI	Rue des Archets angle rue des Pochonnets	3	103	121	OUI	
285	PI	Grande rue Verte face n° 257	2,5	35	46	OUI	
286	PI	Rue de Bapaume Ets Campanile	4,5	63	68	OUI	
287	PI	Allée Saint Roch face à la Clinique	5	201	219	OUI	
288	PI	Rue du Pont aux Moulins n° 147	3	58	86	OUI	
289	PI	Rue de Solesmes n° 90	2,5	76	111	OUI	
290	PI	Rue de Crevecoeur n° 9 ^{ter}	3,1	58	69	OUI	
291	PI	Rue de Solesmes n° 131 Bouée des Jeunes	3	20	26	OUI	
292	PI	Rue des Alpes angle rue des Vosges				NON	
293	PI	Vieux chemin de Carnières	3,5	69	87	OUI	
294	PI	Rue du Languedoc angle rue de Franche Comté	3,5	114	136	OUI	
295	PI	Rue de l'Abbaye de Vaucelles n° 108	3,2	49	53	OUI	
* Signalé à MAIRIE LE : SERVICE DES EAUX LE :							

**SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD
RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE**

GROUPEMENT : 5	C.I.S : CAMBRAI	Arrondissement : CAMBRAI
COMMUNE : CAMBRAI		
Visite des points d'eau en date du : 2008	n° des tournées : 1 à 20	
Tournée effectuée par : NOM ROGER	GRADE Adjudant	

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m³)	Débit à Gb (m³)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
296	PI	Rue de Rumilly n° 377	3,5	41	50	OUI	
297	PI	Rue du deux Septembre angle rue des Territoriaux	3	50	81	OUI	
298	PI	Rue Michel Crepin	4	3	7	OUI	
299	PI	Avenue François Mitterrand	4,5	113	123	OUI	
300	PI	Route de Bapaume Cour Desenfans	4,5	75	85	OUI	
301	PI	Avenue du Cateau n° 1852 Ets Seat	3,9	90	123	OUI	
302	PI	Rue du Château de Selles	2,5	60	75	OUI	
303	PI	Rue de Londres Gymnase	4	101	131	OUI	
304	PI	Avenue de Valenciennes face n° 148 Ets Penny	4	42	51	OUI	
305	PI	Rue de Normandie angle rue d'Artois	4	124	139	OUI	
306	PI	Rue de la Tour des Arquets	2,5	60	72	OUI	
307	PI	Rue Pierre d'Ailly n° 21:23	2	76	106	OUI	
310	PI	Rue Gauthier n° 95 ^{er}	3,5	81	94	OUI	
311	PI	Rue Gauthier n° 33 <i>voir no 1667</i>	3,5	92	106	OUI	
312	BI	Rue de Rumilly ?					<i>n existait pas en 2006</i>

* Signale à MAIRIE LE : SERVICE DES EAUX LE :

ASSAINISSEMENT

I- LES CAPACITES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

La commune de Cambrai a délégué à Veolia Eau, la collecte et la dépollution des eaux usées. Veolia Eau assure également la gestion des eaux usées des communes d'Escaudoevres, Haynecourt, Neuville-Saint-Remy, Proville, Raillencourt-Sainte-Olle, Saily-Lez-Cambrai et Tilloy-Lez-Cambrai.

Le patrimoine du service est constitué de :

- 372 kilomètres de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées des eaux pluviales et unitaires, hors branchements,
- 23 poste de relèvement,
- 2 usines de dépollution d'une capacité totale de 63 200 équivalents habitants.

L'agglomération d'assainissement, au sens de l'article 5 du décret n°94.469 du 3 juin 1994, raccordé à la station d'épuration de Cambrai comprend les 8 communes mentionnées ci-dessus ainsi que 3 communes ne faisant pas partie du SIAC : Awoingt, Ramillies et Niergnies.

L'ensemble de ces communes représente d'après les données de l'Insee en 2007, 48 497 habitants :

Commune	Nombre d'habitants (2007)
Cambrai	32 296
Escaudoevres	3 399
Haynecourt	542
Neuville-Saint-Remy	3 729
Proville	3 475
Raillencourt-Sainte-Olle	2 378
Saily-Lez-Cambrai	460
Tilloy-Lez-Cambrai	610
Awoingt	533
Ramillies	573
Niergnies	502
Total	48 497

En 2010, la population raccordée représente près de 47 800 habitants. Il est à noter que pour la commune d'Awoingt, seules 10 habitations sont raccordées à la STEP de Cambrai-Neuville-Saint-Rémy.

Deux stations d'épurations assurent le traitement des eaux usées de l'agglomération d'assainissement :

Usine de dépollution	Capacité épuratoire en DB05 (kg/j)	Capacité en équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m ³ /j)
STEP PICADORES	12	200	30
STEP DU SIAC	4 902	63 000	16 688
Capacité totale	4 914	63 200	16 718

Source : Rapport annuel service de l'assainissement, Veolia eau

La capacité totale de la STEP du SIAC (63 000 EH) suffit à elle seule à répondre aux besoins de l'ensemble des communes de l'agglomération d'assainissement (48 497 EH) et permet d'envisager l'arrivée de nouveaux habitants.

Pour cette station, les volumes entrants en 2008 s'élèvent à 3 702 835 m³, soit un débit moyen journalier de 10 117 m³/j (le maximum ayant été atteint étant de 37 950 m³/j). Les valeurs sont établies sur la base de 210 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles sur 210 réalisés. Il est à noter une diminution des volumes entrants de 2008 à 2010 (3 548 560 m³, soit un débit moyen journalier de 9 722 m³).

Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 4 902 kg de DBO5 par jour. Cela correspond à une capacité de 81 700 équivalents habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant.

	2006	2007	2008
Volume entrant (m ³ /j)	9 785	10 112	10 117
Capacité hydraulique (m ³ /j)	16 688	16 688	16 688
Charge DBO5 entrante (kg/j)	2 048	2 149	1 958
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	4 902	4 902	4 902

Source : Rapport annuel service de l'assainissement, Veolia eau

Les rendements épuratoires de l'usine de dépollution du SIAC sont excellents et l'eau épurée est de bonne qualité.

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	208	55	108	55	55	55
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	5 980	1 958	3527	508,1	508,1	73
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	368,4	61,9	130,5	34,8	47,2	5,4
Rendement moyen annuel (%)	94	97	96	93	91	93
Prescription de rejet – Rendement minimum (%)	85	90	90		80	80
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	31,3	5,3	9,1	3,4	4,7	0,5
Prescription de rejet – Concentration max. (mg/l)	125	15	35		20	1

Source : Rapport annuel service de l'assainissement, Veolia eau

Concernant l'usine de dépollution de Picadores, il conviendrait de supprimer cette petite station dont l'exutoire, par infiltration, est déficient. Un raccordement sur le réseau des eaux usées à la STEP du SIAC devrait être envisagé.



Localisation de la station d'épuration Picadores

II- LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Conformément à la loi sur l'eau, la commune dispose d'un zonage d'assainissement approuvé en février 2009.

Ont été retenus en assainissement collectif :

- l'ensemble des zones actuellement raccordables au sens de l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique (« en présence d'égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage »),
- l'ensemble des zones d'urbanisation future prévues par le POS, destinées à accueillir des habitations, des activités commerciales, artisanales et industrielles,
- les secteurs raccordables à un réseau collectif en rejet direct au milieu naturel,
- les zones actuellement non raccordables situées en bordure de la zone urbanisée (le long du canal de l'Escaut et celles situées à l'Est de la commune),
- deux écarts de la rue de Solesmes, englobées dans les zones d'urbanisation future.

La mise en place d'un assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur, est préconisée pour les constructions situées en dehors de la zone d'assainissement collectif.

Il est à noter que l'arrêté du 6 mai 1996 cité dans la notice du zonage d'assainissement a été abrogé et remplacé par l'arrêté du 7 septembre 2009.

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT
DU TOURISME ET DE LA MER**

**Service de la navigation
du Nord - Pas-de-Calais**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU NORD
MISSION INTER-SERVICES DE L'EAU**

**ARRETE PREFECTORAL D'AUTORISATION GLOBALE
POUR LES OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES EAUX USEES ET LE DEVENIR DES SOUS-PRODUITS
DE L'AGGLOMERATION DE CAMBRAI**

**Le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais,
Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'Honneur**

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, et notamment son titre III ;

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 214.1 à 11 ;

VU le décret n° 93.742 du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par les articles L.214.1 à 11 du code de l'environnement,

VU le décret n° 93.743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214.1 à 11 du code de l'environnement, et notamment les rubriques 2.2.0., 5.1.0., 5.2.0. et 5.3.0. ;

VU le décret n° 94.469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées ;

VU l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à l'autosurveillance des systèmes d'assainissement de plus de 2 000 eq. hab. ;

.../...

VU l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif aux systèmes d'assainissement de plus de 2 000 éq. hab. ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 1997 définissant la carte d'agglomération d'assainissement de CAMBRAI ;

VU le SDAGE Artois-Picardie approuvé le 20 décembre 1996 ;

VU la demande d'autorisation du 27 novembre 2001 présentée par M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de CAMBRAI ;

VU le dossier réglementaire produit à l'appui de cette demande ;

VU les avis émis par les services de l'Etat lors de la conférence administrative ;

VU le rapport de l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 avril 2002 au 22 mai 2002 et l'avis du commissaire-enquêteur du 25 juin 2002 ;

VU l'avis du sous-préfet de CAMBRAI du 10 juillet 2002 ;

VU le rapport et les conclusions de M. le Chef du Service de la navigation du Nord – Pas-de-Calais ;

VU l'avis émis par le Conseil Départemental d'Hygiène du Nord lors de la séance du 16 mars 2004 ;

VU le porter à connaissance du pétitionnaire du 5 octobre 2004 du projet d'arrêté statuant sur sa demande et lui accordant un délai de 15 jours pour présenter ses observations par écrit, directement ou par mandataire ;

VU l'absence de réponse du pétitionnaire ;

CONSIDERANT qu'il peut être donné suite à la requête ci-dessus visée, sous réserve que toutes les dispositions soient prises pour éviter toute modification de la nature et du régime des eaux ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

ARRETE

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AUTORISATION

Est autorisé, dans les conditions fixées par le présent arrêté et dans le respect des objectifs retenus, l'ensemble du système concourant à l'assainissement de l'agglomération d'assainissement de CAMBRAI concernant les communes de CAMBRAI, ESCAUDOEUVRES, HAYNECOURT, NEUVILLE-SAINT-REMY, NIERGNIES, PROVILLE, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, RAMILLIES, SAILLY-LES-CAMBRAI, TILLOY-LES-CAMBRAI.

.../...

L'ensemble de l'agglomération d'assainissement de CAMBRAI appartient au bassin versant de l'Escaut.

Le système autorisé comprend :

ARTICLE 2 – LE RESEAU DE TRANSFERT AUTORISE

Les réseaux d'assainissement des communes du SIAC sont en général de nature séparatifs dans les zones périphériques et de nature pseudo-séparatifs voire unitaires dans CAMBRAI intra-muros.

L'ensemble des effluents produits par l'agglomération transite par 20 stations de relèvement et en période de forte pluie, les effluents supplémentaires sont délestés au milieu naturel via 50 déversoirs d'orage et 26 trop pleins (cf. annexe).

ARTICLE 3 – L'UNITE TECHNIQUE DE TRAITEMENT DES EAUX AUTORISE

3-1 : Présentation de la future station d'épuration :

La nouvelle station d'épuration de CAMBRAI, implantée à NEUVILLE-SAINT-REMY, sera mise en service courant 2006 ; elle traitera l'ensemble des effluents par temps sec et temps de pluie mensuelle issus des communes de l'agglomération du SIAC. La station d'épuration sera dimensionnée pour 63 000 éq. hab. et traitera les effluents par aération prolongée avec nitrification dénitrification et traitement du phosphore.

Les ouvrages de l'ancienne station d'épuration seront entièrement démolis.

3-2 : Description de la filière de traitement des effluents :

La future unité d'épuration sera composée de deux files de traitement identiques ; chaque file sera constituée des ouvrages suivants :

- une bache d'arrivée situé sur l'ancienne station d'épuration,
- un relèvement des eaux usées,
- un bassin de stockage de 1 750 m³,
- un prétraitement avec dégrillage automatique et manuel et un dessablage-dégraissage,
- un traitement biologique avec :
 - une zone de contact des effluents et des boues recirculées (200 m³),
 - une zone d'anaérobie pour le traitement du phosphore (800 m³),
 - un bassin d'aération pour le traitement carboné.
- un ouvrage de dégazage (33 m²),
- un clarificateur de la liqueur mixte (1 164 m²).

ARTICLE 4 – LA FILIERE DE TRAITEMENT DES BOUES

Les boues issues de l'épuration des eaux de l'agglomération sont traitées pour être épandues en agriculture. Les boues seront déshydratées par centrifugeuse après mélange à de la chaux (ajout de 30 % de chaux) pour obtenir une boue solide à 21 % de siccité.

.../...

ARTICLE 5 – LA FILIERE DE TRAITEMENT DES SOUS PRODUITS

Les refus de dégrillage seront compactés puis ensachés et stockés en containers avant d'être évacués en centre d'enfouissement technique.

Les sables seront traités sur l'unité de traitement spécifique des matières de curage afin de les valoriser en technique routière ou en fond de fouille.

Les graisses seront traitées à l'aide d'un réacteur biologique, la boue formée étant dirigée vers le bassin d'aération.

Les matières de vidange seront acceptées sur l'unité de réception des matières de vidange pour être réinjectées sur la filière biologique.

Les matières de curage des réseaux d'assainissement seront reçues sur l'unité de traitement spécifique qui équipe la station d'épuration de CAMBRAI

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVE AU RESEAU DE COLLECTE

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'AMENAGEMENT DU RESEAU

6-1 : Les aménagements futurs devront assurer le transfert de la totalité des effluents générés par l'agglomération de CAMBRAI par temps sec et par temps de pluie mensuelle pour le 31 décembre 2006.

6-2 : Les ouvrages doivent être conçus, réalisés, entretenus et exploités de manière à éviter les fuites et les apports d'eaux claires parasites et à acheminer au système de traitement, les flux correspondant à son débit de référence. Les déversoirs d'orage sont conçus et exploités de manière à répondre à ces exigences. En particulier, aucun déversement ne peut être admis en dessous de leur débit de référence (par temps sec et temps de pluie mensuelle). Ils sont aménagés pour éviter les érosions du milieu au point de rejet.

6-3 : Les réseaux d'eaux pluviales des systèmes séparatifs ne doivent pas être raccordés au réseau des eaux usées du système de collecte.

ARTICLE 7 – AMENAGEMENTS FUTURS DU RESEAU

Les aménagements proposés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement permettant le traitement de l'ensemble des effluents par temps sec et temps de pluie mensuel sont les suivants :

- restructuration des transferts gravitaires aval visant à résoudre les anomalies de conception du réseau primaire (rue Voltaire) et prenant en compte les débits futurs,
- optimisation des réseaux existants avec transfert sans débordement vers la station d'épuration et transfert systématique de la pluie mensuelle pour limiter l'impact par temps de pluie,

.../...

- amélioration de l'assainissement dans les zones périphériques à dominante séparative par l'extension de l'assainissement aux zones agglomérées non encore desservies, mise en séparatif de certaines antennes unitaires afin de fiabiliser le fonctionnement, renforcement de certains postes de refoulement et de collecteurs et mise en place d'un bassin tampon.

ARTICLE 8 – IMPACT DU RESEAU

Le syndicat d'assainissement devra réaliser dans un délai de 2 ans à compter de la notification du présent arrêté, une étude diagnostique de l'ensemble des réseaux de l'agglomération afin d'apprécier l'impact qualitatif et quantitatif de celui-ci sur le milieu naturel et afin de mettre en place l'autosurveillance des réseaux.

Le syndicat devra associer le service chargé de la police de l'eau à cette démarche et communiquer les conclusions de cette étude à tous les partenaires.

ARTICLE 9 – OBJECTIF DU RESEAU

A l'échéance du 31 décembre 2015, le taux de collecte du système d'assainissement annuel de la DBO5 devra être supérieur à 80 % et le taux de raccordement des usagers individuels supérieur à 90 %.

ARTICLE 10 – BILAN DE FONCTIONNEMENT

Le syndicat transmettra annuellement au service de police de l'eau un bilan du fonctionnement du système de collecte qui fera apparaître l'évolution du taux de collecte et du taux de raccordement.

ARTICLE 11 – CONDITIONS DE REJET AU MILIEU NATUREL

Concernant les rejets au milieu naturel, aucun rejet ne devra avoir lieu par temps sec et par temps de pluie de retour mensuelle.

ARTICLE 12 – CONCEPTION ET REALISATION DU RESEAU

Concernant la réalisation de nouveaux tronçons de collecte, ceux-ci devront faire l'objet de tests d'étanchéité et d'essais qui devront être consignés dans un procès-verbal. Les protocoles des tests d'étanchéité seront soumis à l'approbation du service chargé de la police de l'eau ; les comptes-rendus et les protocoles des essais devront être accessibles au service chargé de la police de l'eau.

ARTICLE 13 – AUTOSURVEILLANCE DU RESEAU

L'autosurveillance du réseau de collecte (des principaux rejets au milieu naturel) devra être effectif au 31 décembre 2006. Cette autosurveillance pourra être effectuée sur les ouvrages représentant plus de 70 % des rejets dans le milieu récepteur, sur la base des résultats de l'étude diagnostique demandée à l'article 8 et avec l'accord du service de police de l'eau.

RACCORDEMENTS NON DOMESTIQUES

ARTICLE 14 – SURVEILLANCE DES ACTIVITES NON DOMESTIQUES

Les établissements raccordés au réseau d'assainissement qui rejettent plus de une tonne par jour de DCO dans celui-ci, doivent réaliser avant rejet une mesure régulière de leurs effluents. Il en est de même lorsque la nature des activités exercées est susceptible de conduire à des rejets de substances dangereuses pour le système de traitement. Ces mesures sont régulièrement annexées à la transmission mensuelle de l'autosurveillance du système d'assainissement.

ARTICLE 15 – RACCORDEMENT EXISTANT

Les établissements déjà raccordés au réseau d'assainissement devront faire l'objet d'une convention spéciale de déversement ou d'arrêté de déversement au 31 décembre 2005.

ARTICLE 16 – CONDITIONS DE RACCORDEMENT FUTUR

Tout raccordement d'activité non domestique devra faire l'objet d'une convention ou d'arrêté de déversement préalablement au raccordement.

ARTICLE 17 – RECOMMANDATIONS

17-1 : Il est recommandé à l'exploitant du réseau d'assainissement de réaliser des contrôles des rejets non domestiques au moins une fois par an afin de s'assurer de la compatibilité des effluents rejetés, avec les capacités d'épuration de la station et avec la valorisation des boues en agriculture.

17-2 : Il est conseillé à l'exploitant de conditionner le raccordement des effluents non domestiques à la présentation d'une étude de raccordement par l'établissement démontrant la compatibilité des effluents avec les caractéristiques du traitement épuratoire.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVE A L'UNITE DE TRAITEMENT

ARTICLE 18 – CONDITIONS IMPOSEES AU REJET EN CONDITION NORMALE DE FONCTIONNEMENT

18-1 : Le dispositif de rejet doit être aménagé de manière à réduire au minimum la perturbation apportée par le déversement à l'Escaut aux abords du point de rejet, compte-tenu des utilisations de l'eau à proximité immédiate de celui-ci.

Le permissionnaire se rapprochera du Service de la navigation du Nord – Pas-de-Calais – Subdivision de CAMBRAI, afin de respecter les conditions techniques imposées du fait de la navigation sur le canal de l'Escaut.

18-2 : Le rejet du système de traitement des effluents issus de l'agglomération de CAMBRAI devra impérativement respecté les règles suivantes de conformité :

- L'effluent ne devra pas contenir de substances capables d'entraîner la destruction de la faune et de la flore aquatique.
- L'effluent devra être inodore et non susceptible de fermentation.
- Le pH devra être compris entre 6 et 8,5.
- La couleur de l'effluent ne devra pas provoquer une coloration visible du milieu récepteur.
- La température de l'effluent devra être inférieure à 25 °.
- Le rejet devra respecter les valeurs suivantes en concentrations ou en rendement :

Paramètres	Concentrations (mg/l)	Rendement
MeS	35	90 %
DCO	125	85 %
DBO5	15	90 %
NH4	5	—
NGL (*)	15	80 %
P total (**)	1	80 %

(*) Pour le paramètre NGL, la norme est en moyenne annuelle. Celui-ci peut être jugé conforme si la valeur de la concentration de chaque échantillon journalier prélevé ne dépasse pas 20 mg/l.

(**) Pour le paramètre Pt, la norme est en moyenne annuelle.

Le rejet de la station d'épuration devra impérativement respecter les valeurs seuils ci-dessous sauf pendant les opérations d'entretien et de réparation :

Paramètres	Concentrations maximales en mg/l
MeS	85
DCO	250
DBO5	50

Les analyses permettant de statuer sur la conformité devront être réalisées à l'aide de méthodes normalisées.

La conformité du rejet sera jugé paramètre par paramètre sur un échantillon moyen journalier pour les MeS, DCO, DBO5 et NH4+ et sur les résultats annuels pour le NGL et le P total ; ceci dans les conditions normales de fonctionnement ci-dessous définies :

Charges hydrauliques de référence

Paramètres	Valeurs
Débit moyen journalier	10 026 m3/j
Débit moyen horaire	418 m3/h
Débit de pointe horaire temps sec	671 m3/h
Débit de pointe admissible	1 086 m3/h
Débit de pointe horaire par temps de pluie	1 250 m3/h

.../...

Charges polluantes de référence

Paramètres	Charges polluantes Par temps sec (kg/j)	Charges polluantes Par temps de pluie (kg/j)
MeS	4 158	6 578
DCO	7 675	11 120
DBO5	3 402	4 902
NTK	719	924
P total	194	194

Les flux polluants par temps de pluie seront en partie stockés dans le bassin de stockage de 1 750m³ situé sur la nouvelle station d'épuration.

ARTICLE 19 – CONDITIONS IMPOSEES AU REJET LORS DE LA MISE EN ROUTE

Lors de la mise en route de la nouvelle station d'épuration de Cambrai et pendant une durée de un mois à compter de la date de mise en service de la station d'épuration, le rejet issu du traitement des eaux usées devra respecter les valeurs en concentration ou en rendement ci-dessous :

Paramètres	Valeurs (mg/l)	Rendement
MeS	85	80 %
DCO	250	70 %
DBO5	50	80 %
NGL	30	70 %

ARTICLE 20 – CONDITIONS DE REJET EN PERIODE D'ÉTIAGE

Le syndicat s'engage, une fois par an, à effectuer des mesures en amont et en aval du rejet de la station d'épuration (sur l'ensemble des paramètres prévus à l'article 18-2) afin de mesurer l'impact du rejet sur le milieu aquatique en période d'étiage.

ARTICLE 21 – PRESCRIPTIONS RELATIVE AU SOUS PRODUIT

Devenir des sables :

Les sables seront extraits du dessableur afin d'être envoyés sur l'unité de traitement spécifique des matières de curage.

Devenir des graisses :

Les graisses seront traitées à l'aide d'un réacteur biologique, la boue formée étant dirigée vers le bassin d'aération.

.../...

Devenir des matières de curage et de vidange :

Les matières de vidange issues des fosses septiques et des fosses fixées des particuliers seront dégrillées et tamisées avant d'être renvoyées dans la filière de traitement des eaux. La centrale de dépotage acceptera un débit de 80 m³/h.

Les matières de curage (curage du réseau et dessableur) seront dépotées, triées et lavées.

Devenir des boues :

Les boues issues du traitement des effluents de l'agglomération feront l'objet d'une valorisation en agriculture dans les conditions prévues au décret n° 97.1133 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Le maître d'ouvrage devra déposer auprès des services de la MISE du Nord, un plan d'épandage dans les conditions prévues au décret n° 97.1133, avant le 31 décembre 2006, et impérativement avant tout épandage en agriculture.

En cas de non conformité avérée des boues, celles-ci ne devront pas être valorisées en agriculture mais dirigées vers une filière d'élimination réglementaire.

ARTICLE 22 – AUTOSURVEILLANCE DE L'UNITE DE TRAITEMENT

22-1 : Le maître d'ouvrage ou à défaut son exploitant devra rédiger un manuel d'autosurveillance décrivant les conditions de surveillance de l'unité de traitement et ceci avant la mise en service de la station d'épuration.

22-2 : L'unité de traitement disposera de dispositif de mesure et d'enregistrement des débits entrée et sortie station, de préleveurs automatiques permettant la conservation 48 H des échantillons d'eau en entrée et sortie station et asservis au débit de sortie, ainsi qu'une mesure des débits de boues extraites.

L'ensemble des rejets au milieu naturel (trop plein de bassin de pollution, by-pass en tête de station, ...) devront faire l'objet d'une mesure de débit et d'une mesure des charges rejetées.

22-3 : Les analyses du rejet de la station, sur échantillons moyens 24 H non décantés, seront réalisées selon les fréquences suivantes :

Paramètres	Nombre d'échantillons/an	Nombre maximum d'échantillons non conformes
Débit	365	9
MeS	104	9
DCO	104	5
DBO5	52	
NTK	24	
NH4 (*)	24	
N02 (*)	24	
N03 (*)	24	
Pt	24	
Boues (**)	104	

(*) Les mesures amont des différentes formes de l'azote peuvent être assimilées à la mesure de NTK.

(**) Quantité et matières sèches

22-4 : Dans le cas de dépassement des seuils autorisés par l'arrêté d'autorisation, la transmission des résultats d'analyses est immédiate et accompagnée de commentaires sur les causes des dépassements constatés ainsi que sur les actions correctives mises en œuvre ou envisagées.

ARTICLE 23-- EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Des dispositions de surveillance renforcées doivent être prises par l'exploitant, lorsque des circonstances particulières ne permettent pas d'assurer la collecte ou le traitement complet des effluents. Il en est ainsi notamment en cas d'accidents ou d'incidents sur la station ou de travaux sur le réseau.

L'exploitant doit estimer le flux de matières polluantes rejetées au milieu dans ces conditions et évaluer son impact sur le milieu récepteur. Cette évaluation porte au minimum sur le débit, la DCO, les MeS et l'azote ammoniacal aux points de rejet de l'oxygène dissous dans le milieu récepteur.

Cette évaluation fait l'objet de la même exploitation que celle prévue à l'article 21-4. Elle est en outre élargie au service chargé de la police de la pêche et, en cas de captages d'eau utilisée pour l'alimentation humaine, de pêche à pied, de conchyliculture ou de baignades en aval, au service chargé de l'hygiène du milieu.

L'exploitant doit communiquer au service chargé de la police de l'eau tout incident de fonctionnement des installations susceptible d'avoir un impact sur le milieu récepteur et mettre en œuvre, sans délai, les moyens nécessaires au retour à une situation normale.

ARTICLE 24-- INFORMATION DU SERVICE CHARGE DE LA POLICE DE L'EAU

Le service chargé de la police de l'eau du canal de l'Escaut est le Service de la navigation du Nord - Pas-de-Calais.

Le relevé des mesures de débits correspondant sera annexé à l'envoi des résultats d'analyses qui se fera mensuellement au service de police de l'eau.

Un rapport de synthèse du fonctionnement du système d'assainissement sera adressé à la fin de chaque année au service de police de l'eau et à l'Agence de l'Eau et comprendra entre autre :

- la synthèse de l'autosurveillance réseau,
- la synthèse de l'autosurveillance du système de traitement,
- l'évolution du taux de collecte et du taux de raccordement,
- les principaux travaux réalisés sur le système d'assainissement,
- les principaux travaux à réaliser.

Un registre comportant l'ensemble des informations exigées par le présent article sera mis à la disposition du service de police de l'eau et l'Agence de l'Eau et conservé pour une période d'au moins 5 ans.

.../...

ARTICLE 25 – CONTRÔLE DES INSTALLATIONS, DES EFFLUENTS ET DES EAUX RECEPTRICES

Le permissionnaire est tenu de se conformer à tous les règlements existants ou à venir en matière de police de l'eau.

Les agents des services publics, notamment ceux du Service de la navigation du Nord – Pas-de-Calais doivent constamment avoir libre accès aux installations autorisées.

Le permissionnaire doit, sur leur réquisition, permettre aux fonctionnaires du contrôle habilités, de procéder à toutes les mesures de vérification et expériences utiles pour constater l'exécution du présent arrêté et leur fournir le personnel et les appareils nécessaires.

D'autre part, il pourra être procédé, **inopinément à tout instant et au moins une fois par an**, par les agents habilités, agissant au titre de la police de l'eau, à des prélèvements dans l'effluent et dans les eaux réceptrices et à leur analyse par un laboratoire agréé. Conformément aux dispositions des arrêtés du 22 décembre 1994, l'exploitant supportera les frais des prélèvements et des analyses qui auront pour objet de constater qu'il n'a été introduit aucune matière nuisible et que l'autosurveillance est conforme.

Les analyses pourront concerner la DBO5, la DCO, les MeS, les paramètres azotés, phosphorés et les substances toxiques, et tout autre paramètre relatif à ce type d'effluent.

Les mesures devront pouvoir être faites dans de bonnes conditions de précision, les canalisations sur lesquelles seront effectuées les mesures devront être aménagées en conséquence.

L'accès aux points de mesure ou de prélèvement sur l'ouvrage d'évacuation doit être aménagé, notamment pour permettre l'amenée du matériel de mesure.

Les résultats des contrôles inopinés seront transmis à l'exploitant par le service charté de la police de l'eau.

ARTICLE 26 – DUREE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée pour l'ensemble du système d'assainissement tel qu'il est décrit ci-dessus pour une période 20 années à compter de la notification du présent arrêté.

Toutefois, toute modification significative qui engendrerait notamment :

- une augmentation des débits et (ou) de la charge à traiter,
- une évolution de la filière de traitement des eaux,

devra être portée à la connaissance du service chargé de la police de l'eau conformément à l'article 15 du décret n° 93.742 du 29 mars 1993.

ARTICLE 27 – RESPECT DES AUTRES REGLEMENTATIONS

La présente autorisation ne saurait dispenser le respect des autres réglementations et notamment celles relatives au bruit limitant l'émergence sonore à 3 dBa la nuit et 5 dBa le jour, conformément au décret n° 95.408 du 18 avril 1995.

.../...

ARTICLE 28 – CARACTÈRE DE L'AUTORISATION

L'autorisation est accordée à titre personnel précaire et révocable sans indemnité.

Si à quelque date que ce soit l'administration décidait, dans un but d'intérêt général, de modifier, d'une manière temporaire ou définitive, l'usage des avantages autorisés par le présent arrêté, le permissionnaire ne pourrait se prévaloir d'aucune indemnité.

ARTICLE 29 – RÉSERVE DES DROITS DES TIERS

Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 30 – RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Elle doit être formulée par le pétitionnaire auprès de M. le Préfet, six mois au moins avant la date d'expiration du présent arrêté conformément aux prescriptions de l'article 17 du décret n° 93.742 du 29 mars 1993.

ARTICLE 31 – PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et une copie en sera déposée aux mairies de CAMBRAI, ESCAUDOEUVRES, HAYNECOURT, NEUVILLE-SAINT-REMY, NIERGNIES, PROVILLE, RAILLENCOURT-SAINT-OLLE, RAMILLIES, SAILLY-LES-CAMBRAI, TILLOY-LES-CAMBRAI.

En outre, un extrait du présent arrêté énumérant les principales prescriptions auxquelles l'ensemble du système d'épuration est soumis, sera affiché en mairies de CAMBRAI, ESCAUDOEUVRES, HAYNECOURT, NEUVILLE-SAINT-REMY, NIERGNIES, PROVILLE, RAILLENCOURT-SAINT-OLLE, RAMILLIES, SAILLY-LES-CAMBRAI, TILLOY-LES-CAMBRAI, pendant une durée minimum d'un mois ; un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins de MM. les Maires de CAMBRAI, ESCAUDOEUVRES, HAYNECOURT, NEUVILLE-SAINT-REMY, NIERGNIES, PROVILLE, RAILLENCOURT-SAINT-OLLE, RAMILLIES, SAILLY-LES-CAMBRAI, TILLOY-LES-CAMBRAI.

Un avis sera inséré par les soins du Préfet du Nord et aux frais du maître d'ouvrage dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Nord.

ARTICLE 32 – RECOURS

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de LILLE par le demandeur ou l'exploitant, dans un délai de deux mois et de quatre ans pour les tiers, qui court à compter de sa notification.

.../...

ARTICLE 33 – EXÉCUTION

M. le Secrétaire général de la Préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de CAMBRAI et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de CAMBRAI,
- M. le Maire de ESCAUDOEUVRES,
- M. le Maire de HAYNECOURT,
- M. le Maire de NEUVILLE-SAINT-REMY,
- M. le Maire de NIERGNIES,
- M. le Maire de PROVILLE,
- M. le Maire de RAILLENCOURT-SAINT-OLLE,
- M. le Maire de RAMILLIES,
- M. le Maire de SAILLY-LES-CAMBRAI,
- M. le Maire de TILLOY-LES-CAMBRAI,
- M. le Chef du Service de la navigation du Nord – Pas-de-Calais,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement du Nord – Pas-de-Calais,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- M. le Directeur du SATESE 59,
- M. le Chef de la MISE 59.

A LILLE, le 11 JAN. 2005

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général Adjoint
Jules Armand ANIAMBOSSOU
Jules Armand ANIAMBOSSOU

ANNEXE :

Adresse	DO	TP
Angle rue de Caudry et rue Jules Ferry		X
Face au n° 12 rue Charles Quint		X
Rue de Caudry (en haut de la rue)		X
Face au n° 35 rue Saint Ladre	X	
Face au N° 319 rue Saint Ladre	X	
Rue de Niergnies – Trianon	X	
Rue de Niergnies – E. Couteaux	X	
Rue de Niergnies – rue d'Esnes, face n° 61	X	
Face au n° 39 rue de Niergnies		X
Face au n° 38 rue de Crévecoeur		X
Angle rue A. de Vaucelles et Rumily		X
Face au n° 966 rue de Rumilly		X
Face au n° 83 rue de l'Abbaye de Vaucelles		X
Face au n° 110 bis rue de l'Abbaye de Vaucelles		X
Angle rue de Rumilly et rue de Ribécourt	X	
Face à la piscine boulevard de la Liberté	X	
Place Eugène Thomas France Télécom		X
Face au n° 696/704 rue Bertrand Milcent	X	
Petit chemin du plat face au chemin des sources	X	
Rue de Noyelles face Farasse		X
Face au n° 66 rue Saint Georges		X
Face au n° 84 rue Saint Georges		X
Face au n° 64 boulevard Faidherbe		X
Face au n° 73 avenue de Bouchain	X	
Angle Rue de l'Evêque et rue de Bouchain	X	
Face au n° 102 rue de l'Evêque en trottoir	X	
Angle rue de Solesmes et rue Max Dormoy		X
Angle rue de Tourcoing et rue l'Evêque	X	
Angle rue l'Evêque et rue du 1 ^{er} de Ligne	X	
Angle Grande Rue Verte et Avenue de Dunkerque	X	
Angle rue Dambon et ue Froissart	X	
Angle rue Froissart et rue de Selles	X	
Face au n° 100 allée Saint Roch		X
Face au n° 27 rue Jean Mace		X
Fac au n° 82 rue Lafayette	X	
Face au n° 4 chemin de Carnières		X
Angle rue Louis Blériot et rue des Recollets	X	
Face au n° 6 et n° 8 place Salvador Allende		X
Angle rue Neuve et rue des Rotisseurs	X	
Angle chemin de Bourlon et Bapaume n° 54	X	
Entre rue de Bapaume et Pompidou (face campanile)	X	
Face au n° 37 rue Jean Goude Cambrai		X
Rue des docks (face au petit chef)	X	
Mail Saint Martin	X	
Landrecies		X
TOTAL	24	21

LISTE DES STATIONS ET NUMERO

1	NEUVILLE SAINT REMY	Rue du 8 mai
2	CAMBRAI	Rue du Château de Selles
3	ESCAUDOEUVRES	Rue d'en Bas
4	CAMBRAI	Rue de la Blanchisserie
5	CAMBRAI	la forêt les tilleuls
6	CAMBRAI	relèvement Bertrand Milcent
7	PROVILLE	relèvement de chenu
8	SAILLY LES CAMBRAI, route d'Arras	relèvement de saily
9	RAILLENCOURT SAINT OLLE	relèvement autoroute
10	CAMBRAI	relèvement zi paris
11	CAMBRAI	relèvement lotissement gmf
12	PROVILLE	relèvement de mairie de Proville
13	CAMBRAI	relèvement rue verte allée du quinconce
14	ESCAUDOEUVRES, route de Solesmes	relèvement les picadores
17	CAMBRAI	sr Berthelot
18	SAILLY LES CAMBRAI	relèvement de saily village
19	HAYNECOURT	sr haynecourt
20	CAMBRAI	relèvement sr fenelon

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du 11 JAN 2005

Le PREFET.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général Adjoint

Jules-Armand ANIAMBOUSSOU



EAUX PLUVIALES

I- LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales et de ruissellement de la commune de Cambrai se rejettent dans l'Escaut canalisée. Il importe aujourd'hui afin de limiter la sensibilité du milieu récepteur vis-à-vis de la problématique des inondations, de limiter les débits pluviaux envoyés vers le réseau hydrographique de l'Escaut par le biais d'une gestion des ruissellements et du développement de l'infiltration dès l'amont (techniques alternatives d'infiltration à la parcelle, etc...).

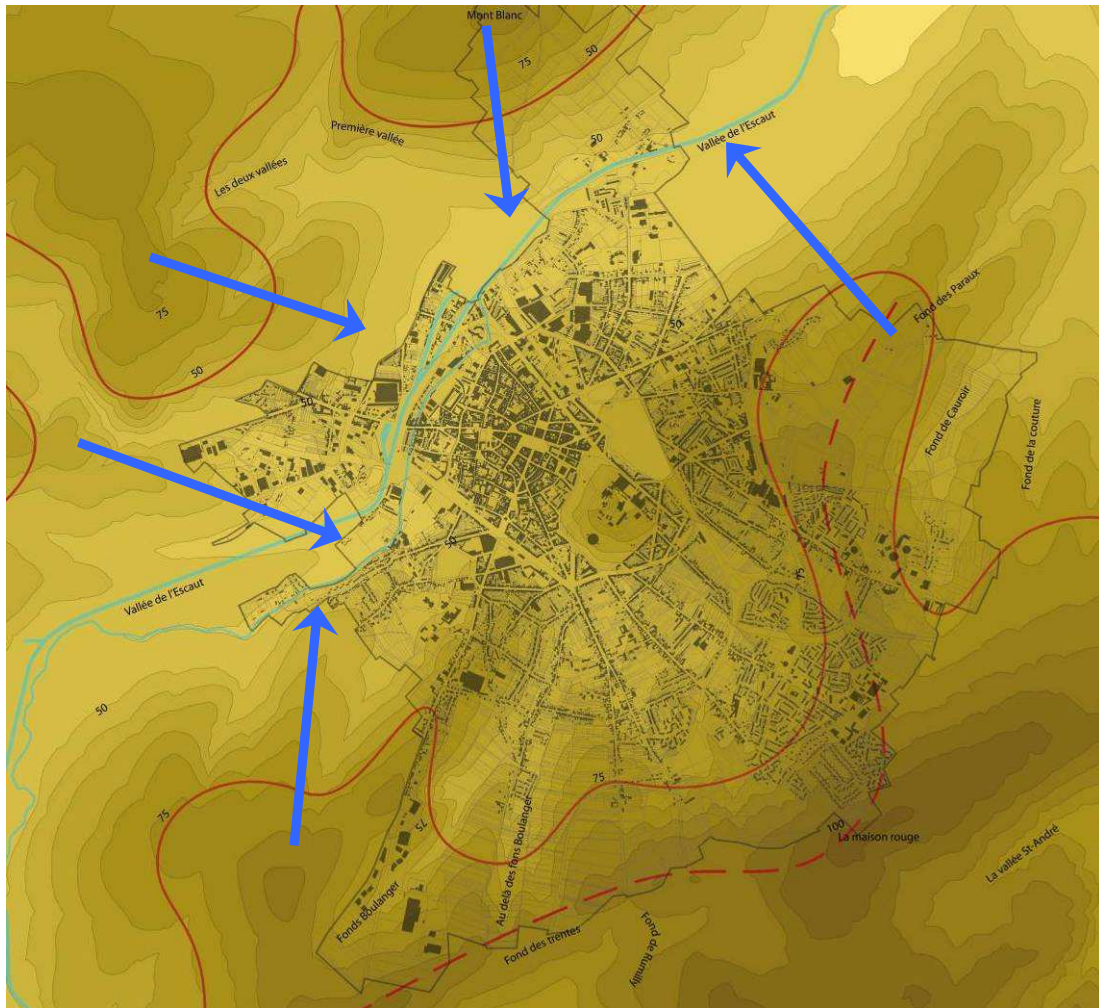
D'autre part, La commune de Cambrai est concernée par plusieurs périmètres de protection établis autour des captages de Cambrai-Proville et d'Escaudoeuvres. Dans ces zones, l'infiltration des eaux pluviales est réglementée par les dispositions de la DUP de chacun de ces captages. En tout état de cause, il sera imposé le traitement des eaux pluviales susceptibles d'être polluées avant infiltration.

Le territoire communal est également marqué par la présence de cavités, voûtes et carrières souterraines particulièrement sensibles aux infiltrations d'eaux de pluie. En effet, l'infiltration des eaux pluviales dans les secteurs de carrières souterraines peut présenter un risque à long terme. Cette technique doit être limitée, voire interdite si le risque est grand vis-à-vis de la problématique des carrières souterraines :

- sur les deux secteurs à forte densité de carrières souterraines (centre ville et avenue de Valenciennes), l'infiltration des eaux pluviales sera interdite,
- sur le secteur à densité moyenne de carrières souterraines, il sera recherché une infiltration aussi diffuse et uniforme que dans la situation naturelle. Aussi, l'infiltration ponctuelle des eaux de ruissellement issues de grandes surfaces imperméabilisées sera interdite, il ne sera toléré que les infiltration des eaux de toitures et les eaux de voiries, même en domaine privé, ne pourront pas être infiltrées.

La zone d'étude définit par l'ensemble des communes appartenant au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Cambrai n'est pas connue comme zone inondable. Toutefois, il existe des secteurs sensibles aux débordements lors des fortes pluies, sur les réseaux d'assainissement et le long de l'Escaut rivière, notamment dans la traversée de PROVILLE : les abords de la rivière de l'Escaut dans la traversée de PROVILLE ont connu des épisodes d'inondations consécutives à des débordements de réseaux d'assainissement pluviaux la conjonction liés à la conjonction d'épisodes pluvieux forts et de niveaux hauts dans la rivière.

Principaux axes naturels d'écoulements des eaux pluviales



L'analyse des principaux axes naturels d'écoulement des eaux pluviales montre une convergence vers le canal de l'Escaut/Saint-Quentin qui constitue la partie la plus basse de la commune.

II- LE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

Conformément à la loi sur l'eau, la commune dispose d'un zonage des eaux pluviales approuvé en 2009. Compte tenu des caractéristiques hydrogéologiques de la commune et de la gestion des eaux actuelle, trois zones ont été définies :

- une zone où l'infiltration des eaux pluviales est interdite en raison du risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines. Pour ce secteur il est demandé un raccordement au réseau public avec limitation de débit de rejet à 2l/s/ha.

Cette zone comprend le centre-ville ainsi qu'un secteur situé route de Naves.

- une zone de maîtrise des eaux pluviales : d'une part pour les eaux de toitures, à la parcelle avec mise en place de techniques alternatives sur tout nouvel aménagement (rechercher le principe du zéro rejet par infiltration, si l'infiltration n'est pas possible, limiter les débits de rejet à 2/s/ha) ; d'autre part pour les eaux de voiries, raccordement au réseau public avec limitation de débit de rejet à 2l/s/ha.

Cette zone correspond à l'avenue de Paris au Sud de Cambrai.

- une zone de mise en place de technique alternative sur tout nouvel aménagement (rechercher le principe du zéro rejet par infiltration, si l'infiltration n'est pas possible, limiter les débits de rejet à 2/s/ha).

Cette zone comprend le reste de la commune.

EAU POTABLE

I- LES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

La commune est concernée par plusieurs périmètres de protection liés à la proximité de deux captages d'eau potable situés sur les communes voisines :

- le captage d'eau potable de Cambrai-Proville situé sur la commune de Proville et dont les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée concernent la partie Ouest / Sud-Ouest de Cambrai.

Ce captage a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (en date du 06 mars 2008 venant modifier les arrêtés du 14 août 1981 et du 31 octobre 2000).

- le captage d'eau potable d'Escaudoevres dont le périmètre de protection éloignée s'étend sur la partie Est de Cambrai.

Ce captage a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique datant du 12 juin 1990, modifié par arrêté du 6 mai 1999.

Chacun de ces périmètres fait l'objet de réglementations spécifiques définies par arrêtés préfectoraux. Ces derniers constituent des servitudes d'utilité publique qui s'appliquent au territoire indépendamment du PLU.



PREFECTURE DU NORD

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

ARRETE D'AUTORISATION D'AUGMENTATION DE PRELEVEMENT DANS LES CAPTAGES
DE CAMBRAI ET PROVILLE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DES TRAVAUX DE
DERIVATION DES EAUX ET D'INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION

LE PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la santé publique notamment les articles L.1321-2 et R. 1321-1 à R 1321-42,

Vu le décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Vu l'arrêté du 14 août 1981 déclarant d'utilité publique, au profit de la société des eaux de la ville de Cambrai, les travaux de dérivation des eaux des captages de PROVILLE et CAMBRAI et les périmètres de protection autour de ceux-ci et l'arrêté du 31 octobre 2000 modifiant l'arrêté du 14 août 1981 en ce qui concerne l'autorisation de prélèvement et transférant la déclaration d'utilité publique à la ville de CAMBRAI,

Vu la délibération du 16 octobre 2006 par laquelle le conseil municipal de la ville de CAMBRAI

- sollicite l'autorisation de l'augmentation de prélèvement dans les captages de CAMBRAI et PROVILLE, la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection complémentaires autour de ces captages et la cessibilité des terrains nécessaires à cette protection,

- prend l'engagement d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

Vu les pièces du dossier produites à l'appui de la demande,

Vu le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique en date du 4 février 2006 et sa note additive du 1^{er} octobre 2006,

Vu les plans et états parcellaires des terrains à exproprier ou à grever de servitudes pour l'instauration des périmètres de protection,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 juin 2007 ordonnant l'ouverture des enquêtes conjointes publique, d'utilité publique, parcellaire du 2 juillet au 10 août 2007 dans la commune de CAMBRAI en vue de l'autorisation de prélèvement et de la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection réglementaires,

Vu les pièces attestant de l'observation des mesures de publicité,

Vu l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur, le 18 septembre 2007, tant sur l'utilité publique du projet que sur la liste des parcelles à exproprier ou à grever de servitudes en vue de sa réalisation,

Vu le rapport de monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, en date du 9 octobre 2007 sur les résultats de l'enquête et ses conclusions favorables,

Vu l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 20 novembre 2007,

Sur la proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Est autorisée l'augmentation de prélèvement de 9 600 à 15 000 m³/jour dans les captages de CAMBRAI et PROVILLE. Celle-ci se fera préférentiellement sur les trois forages situés sur PROVILLE dans les parcelles cadastrées AD 55, 57 et 211 plutôt que sur la galerie captant les sources sise à CAMBRAI parcelle CD60, lieudit "Moulin de Proville". Sont déclarés d'utilité publique, au profit de la ville de CAMBRAI, les travaux de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection à mettre en œuvre autour de ces captages et définis par les plan et état parcellaires annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les prélèvements effectués ne pourront excéder 350 m³/h pour chacun des forages F1 et F3, 200 m³/h pour F2 et 300 m³/h pour la galerie et 15 000 m³/j pour l'ensemble des ouvrages. La ville de CAMBRAI devra laisser toutes autres collectivités dûment autorisées par arrêté préfectoral, utiliser les ouvrages visés par le présent arrêté en vue de la dérivation à leur profit de tout ou partie des eaux surabondantes. Ces dernières collectivités prendront à leur charge tous les frais d'installation de leurs propres ouvrages, sans préjudice de leur participation à l'amortissement des ouvrages empruntés ou aux dépenses de première installation. L'amortissement courra à compter de la date d'utilisation de l'ouvrage.

Au cas où la salubrité, l'alimentation publique, la satisfaction des besoins domestiques ou l'utilisation générale des eaux seraient compromises par ces pompages, La ville de CAMBRAI devra restituer l'eau nécessaire à la sauvegarde de ces intérêts généraux dans les conditions qui seront fixées par monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le rapport de monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

ARTICLE 3

En application de l'article L. 214-8 du code de l'environnement, des compteurs totalisateurs des prélèvements effectués seront installés suivant les normes en vigueur sur les conduites de refoulement en amont de tout piquage.

Les relevés des indications des compteurs seront conservés durant trois ans et tenus à la disposition de l'administration et de l'agence de l'eau.

ARTICLE 4

Conformément à son engagement, La ville de CAMBRAI devra indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

ARTICLE 5

Les dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 14 août 1981 sont remplacées par celles qui suivent :

Il est établi autour des captages en application des dispositions du code de la santé publique, notamment de l'article L.1321-2, des périmètres de protection conformément aux indications des plans et de l'état parcellaires annexés au présent arrêté et à l'intérieur desquels les mesures suivantes sont prescrites :

5-1- PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE (figurés sur plan en annexe)

Ces périmètres, propriété du titulaire de l'autorisation, sont clos et interdits à toute personne non mandatée par lui pour l'entretien des captages et des terrains; ils peuvent être plantés d'arbres.

Y sont interdites toutes activités autres que celles liées au service des eaux ainsi que tout épandage d'engrais, de produits chimiques ou phytosanitaires et tout stockage de produits, matériels ou matériaux même réputés inertes.

Les transformateurs électriques sont compatibles avec les prescriptions du règlement sanitaire départemental.

Le périmètre autour de la galerie captante sera étendu au sud ouest sur les parcelles CD 211 et 41 en partie de la commune de PROVILLE.

Un dispositif anti-intrusion donnant l'alerte instantanément sera mis en place sur l'accès à la galerie et autour des trois forages F1, F2 et F3.

5-2- PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE (figuré sur plan en annexe)

Dans ce périmètre sont interdits :

- les forages et puits, sauf ceux nécessaires à l'alimentation en eau potable et à la surveillance de la qualité de l'eau souterraine,
- l'ouverture et l'exploitation de carrières ou d'excavations autres que carrières,
- le remblayage des excavations ou des carrières existantes,
- l'installation de dépôts d'ordures ménagères ou industrielles, d'immondices, de détritiques, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- l'implantation d'ouvrages de transit des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, brutes ou épurées, à l'exclusion de ceux permettant l'assainissement des habitations existantes,
- l'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides et de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux souterraines,
- les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature ; l'étanchéité des cuves d'hydrocarbures existantes fera l'objet d'une vérification et d'une réparation si nécessaire,
- l'épandage ou l'infiltration des lisiers et purins et d'eaux usées non traitées d'origine domestique ou industrielle,
- l'épandage de sous-produits urbains et industriels (boues de stations d'épuration, matières de vidange ...),
- le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail, de fumier, d'engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols et à la lutte contre les ennemis des cultures,
- L'implantation de nouveaux bâtiments d'élevage
- le camping et le caravanage.
- l'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires, autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau,
- la création et l'agrandissement de cimetière,
- la création de nouvelles voies de communication à grande circulation,
- le défrichement
- la création de plans d'eau,
- toute activité industrielle nouvelle,
- la réalisation de fossés ou de bassins d'infiltration des eaux routières ou en provenance d'importantes surfaces imperméabilisées.

Dans ce périmètre sont réglementés :

- les pratiques culturales qui seront compatibles avec le maintien de la qualité des eaux souterraines,
- le pacage des animaux pour ne pas détruire la couverture végétale,
- l'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail (le plus loin possible des captages),
- la modification des voies de communication existantes et de leurs conditions d'utilisation.

5-3- PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE (figuré sur plan en annexe)

Dans ce périmètre sont réglementés :

- les forages et puits, sauf ceux nécessaires à l'alimentation en eau potable et à la surveillance de la qualité de l'eau souterraine,
- l'ouverture et l'exploitation de carrières ou d'excavations autres que carrières,
- le remblayage des excavations ou des carrières existantes,
- l'installation de dépôts d'ordures ménagères ou industrielles, d'immondices, de détritiques, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- l'implantation d'ouvrages de transit des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, brutes ou épurées, à l'exclusion de ceux permettant l'assainissement des habitations existantes,
- l'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides et de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux souterraines,
- les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature ; l'étanchéité des cuves d'hydrocarbures existantes fera l'objet d'une vérification et d'une réparation si nécessaire. Ces vérifications et éventuelle réparation seront opérées dans un délai bref pour les habitations situées à l'amont de l'écoulement de la nappe aquifère,
- l'épandage ou l'infiltration des lisiers et purins et d'eaux usées non traitées d'origine domestique ou industrielle,
- l'épandage de sous-produits urbains et industriels (boues de stations d'épuration, matières de vidange ...),
- le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail, de fumier, d'engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols et à la lutte contre les ennemis des cultures,
- L'implantation de nouveaux bâtiments d'élevage
- le camping et le caravanage,
- l'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires, autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau,
- la création et l'agrandissement de cimetières,
- la création de nouvelles voies de communication à grande circulation,
- le défrichement
- la création de plans d'eau,
- toute activité industrielle nouvelle,
- la réalisation de fossés ou de bassins d'infiltration des eaux routières ou en provenance d'importantes surfaces imperméabilisées.

ARTICLE 6 : mesures d'accompagnement

6-1 : Plantations

l'ensemble des parcelles constituant l'extension du périmètre de protection rapprochée sera acquise par la Ville de CAMBRAI et des plantations forestières d'essences adaptées y seront réalisées à la densité de 2000 plants par hectare. La gestion de celles-ci relèvera du régime forestier.

Cette opération pourra se faire soit par expropriation soit par échange foncier et éventuellement en deux temps.

- ✓ A brève échéance seront acquises les parcelles situées sur le territoire de la commune de PROVILLE au lieu-dit "La Fosse à Chevaux" et cadastrées AC 24 à 37 ainsi que la partie des parcelles U 445 à 451 et U 508 située à l'ouest du prolongement des limites des parcelles AC 26 à 36.
- ✓ A échéance plus lointaine, s'il n'est pas possible de les acquérir ou de les échanger en même temps, le reste des parcelles ou des parties de parcelles situées dans l'extension du périmètre de protection rapprochée.

6-2 : Plan d'intervention

Un plan d'alerte et d'intervention sera élaboré de façon qu'en cas de déversement accidentel de produits toxiques pour les eaux sur les tronçons des routes départementales 29 et 29a situés en périmètre de protection rapprochée les services de secours (SIRACED-PC et SDIS) puissent empêcher la pollution d'atteindre la galerie captante.

6-3 : Bassins d'eau pluviale

Les bassins de réception des eaux pluviales équipant la zone d'activités au lieudit "Faubourg de Paris" feront l'objet d'un entretien annuel dans les règles de l'art

6-4 : Réseau de surveillance de la nappe aquifère

Un réseau de surveillance de la nappe aquifère sera réalisé. Il comportera huit forages pénétrant d'au moins quinze mètres dans la zone saturée de la craie. Chacun de ces forages sera protégé des dégradations par un avant puits maçonné fermé par un tampon. Le diamètre de ces forages permettra d'y descendre une pompe afin d'y prélever, deux fois par an, après pompage de nettoyage, un échantillon représentatif d'eau de nappe, pour analyse, par un laboratoire agréé "COFRAC", des éléments suivants : nitrates, nitrites, ammonium, chlorures, nickel, bore et COT (carbone organique total). Le résultat de ces analyses sera transmis sans délai à la DDASS.

ARTICLE 7 : Qualité des eaux

Les eaux devront répondre aux conditions exigées par le code de la santé publique et lorsqu'elles devront être épurées, le procédé d'épuration, son installation, son fonctionnement et la qualité des eaux épurées seront soumis au contrôle du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales.

ARTICLE 8 : Réglementation des activités, installations et dépôts existant à la date du présent arrêté

Les installations, activités et dépôts visés à l'article 5, existant dans les périmètres de protection, à la date du présent arrêté, en particulier les puits et forages, seront recensés par les soins du titulaire de l'autorisation qui en dressera la liste et la transmettra à monsieur le préfet du Nord - direction départementale des affaires sanitaires et sociales- Boîte Postale 2008 - 59011 LILLE CEDEX.

Pour les activités, dépôts et installations existant à la date de publication du présent arrêté sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévus à l'article 5, il devra être satisfait aux obligations résultant de l'instauration des dits périmètres dans un délai de trois ans et dans les conditions ci-dessous définies.

-Installations interdites :

Il sera statué sur chaque cas par arrêté complémentaire qui pourra, soit interdire définitivement l'installation, soit subordonner la poursuite de l'activité au respect des conditions prescrites en vue de la protection des eaux.

Un délai sera fixé, dans chaque cas, au propriétaire intéressé, soit pour cesser l'activité, soit pour satisfaire aux prescriptions ; ce délai ne pourra excéder trois ans à compter de la notification de l'arrêté complémentaire.

-Installations réglementées :

Il sera statué sur chaque cas par arrêté qui fixera, s'il y a lieu, au propriétaire de l'installation en cause, les conditions à respecter pour la protection des eaux ainsi que le délai dans lequel il devra être satisfait à ces conditions ; ce délai ne pourra excéder trois ans à compter de la notification de l'arrêté complémentaire.

ARTICLE 9 : Réglementation des activités, installations et dépôts dont la création est postérieure au présent arrêté.

Le propriétaire d'installation, activité ou dépôt réglementé, conformément à l'article 5 ci-dessus, doit, avant tout début de réalisation, faire part à monsieur le préfet du Nord, direction départementale des affaires sanitaires et sociales- Boîte Postale 2008 - 59011 LILLE CEDEX, de son intention en précisant :

- les caractéristiques de son projet, et notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux,
- les dispositions prévues pour parer aux risques précités.

Il aura à fournir tous les renseignements complémentaires susceptibles de lui être demandés

L'enquête hydrogéologique éventuellement prescrite par l'administration sera faite à ses frais par l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique.

L'administration fera connaître les dispositions prescrites, en vue de la protection des eaux, dans un délai maximum de trois mois à partir de la fourniture de tous les renseignements ou documents demandés.

Sans réponse de l'administration, au bout de ce délai, seront réputées admises les caractéristiques prévues.

ARTICLE 10

En tant que de besoin, des arrêtés définiront les règles auxquelles devront satisfaire les installations, activités et dépôts réglementés par l'article 5.

ARTICLE 11

Il est instauré, sur les périmètres de protection, les servitudes prévues à l'article 5 du présent arrêté en application des dispositions de l'article L.1321-2 du code de la santé publique. Conformément à l'article L 126-1 du code de l'urbanisme les plans d'occupation des sols ou les plans locaux d'urbanisme doivent comporter en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'occupation du sol.

ARTICLE 12

L'application des dispositions qui précèdent pourra donner lieu, éventuellement, à indemnité fixée comme en matière d'expropriation.

ARTICLE 13

Quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'article 5 du présent arrêté sera passible des peines prévues par l'article L.1324-3 du code de la santé publique.

ARTICLE 14 : Publication et notification

Le présent arrêté sera :

- notifié à chacun des propriétaires intéressés par l'établissement des périmètres de protection par les soins et à la charge du titulaire de l'autorisation,
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il sera, par ailleurs, affiché en mairies de CAMBRAI et PROVILLE pendant une durée de deux mois.

Un certificat de chacun des maires attestera de l'observation de cette formalité. Ce certificat sera adressé à monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Nord à l'expiration du délai d'affichage.

Un avis relatif à cet arrêté sera publié dans deux journaux aux frais du titulaire de l'autorisation.

ARTICLE 15

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de LILLE par le demandeur ou l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification et par les tiers dans un délai de 4 ans à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 16

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et monsieur le sous-préfet de CAMBRAI sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à monsieur le maire de CAMBRAI et dont copie sera adressée à :

- monsieur le maire de PROVILLE,
- monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,
- monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
- monsieur le directeur départemental de l'équipement,
- monsieur le directeur régional de l'environnement,
- monsieur le directeur de l'agence de l'eau ARTOIS PICARDIE,
- monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de VALENCIENNES,
- monsieur le président de la chambre d'agriculture,
- monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à LILLE, 06 MARS 2008

Le préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général Adjoint

François-Claude PLAISANT



Pour ampliation
Pour le Préfet et par délégation
Ingénieur Hors Classe du Génie Sanitaire

M. DELOBEL

DEPARTEMENT DU NORD

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

REPUBLIQUE FRANCAISE

TRANSFERT DE TITULAIRE ET MODIFICATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT
DES EAUX DES CAPTAGES DE PROVILLE ET CAMBRAI

LE PREFET DE LA REGION DU NORD - PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu l'article L.215-13 du code de l'environnement relatif à la dérivation des eaux non domaniales,

Vu les articles L20 et L21.1. du code de la santé publique,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 août 1981 déclarant d'utilité publique la dérivation par la société des eaux de la ville de CAMBRAI des eaux des forages de PROVILLE et des sources de CAMBRAI et instaurant les périmètres de protection autour de ces ouvrages,

Vu la délibération par laquelle le conseil municipal de CAMBRAI demande le transfert à son profit de l'autorisation de dérivation des eaux,

Considérant qu'une erreur matérielle a été commise dans la rédaction de l'arrêté sus-visé, le débit de dérivation des deux sources de Cambrai ayant été omis,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture du NORD,

ARRETE

Article 1 : La déclaration d'utilité publique en date du 14 août 1981, au bénéfice de la société des eaux de CAMBRAI pour la dérivation des eaux des forages situés à PROVILLE - parcelles U395 et 408p - et des sources situées à CAMBRAI - parcelle CD 60, lieu-dit Moulin de PROVILLE, - et l'instauration des périmètres de protection autour de ces ouvrages est transférée à la ville de CAMBRAI.

Article 2 : Le volume maximum de prélèvement mentionné à l'article 4 de l'arrêté du 14 août 1981 est porté à 3.504.000 m3 par an.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du NORD. Il sera par ailleurs affiché en mairies de PROVILLE et CAMBRAI pendant deux mois. Un certificat des maires attestera de l'observation de cette formalité. Il sera adressé en fin de délai d'affichage à M. le préfet - D.D.A.F. - B.P.505- 59022 LILLE CEDEX.

Article 4: Monsieur le secrétaire général de la préfecture du NORD et Monsieur le sous-préfet de CAMBRAI sont chargés de l'exécution de cet arrêté qui sera notifié à monsieur le maire de CAMBRAI et dont ampliation sera adressée à :

- . Monsieur le maire de PROVILLE
- . Monsieur le gérant de la société des eaux de CAMBRAI
- . Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du NORD
- . Madame le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales
- . Monsieur le directeur départemental de l'équipement
- . Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
- . Monsieur le directeur régional de l'environnement
- . Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de VALENCIENNES
- . Monsieur le directeur de l'agence de l'eau

A LILLE, le 31 OCTOBRE 2000

Pour le Préfet
le Secrétaire Général Adjoint

Jacky HAUTIER

Pour ampliation
Pour le Préfet et par délégation
L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux Ruraux



Jacques DEWULF

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE

Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI
Alimentation en eau potable de CAMBRAI
et des communes voisines.

Régularisation de la Situation Admi-
nistrative des ouvrages existants, auto-
risation de création d'un 3e captage.

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Vu l'article 113 du Code Rural sur la dérivation des eaux non domaniales

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique

Vu les articles L 20 et L 20-1 du Code de la Santé Publique

Vu le décret n° 61 859 du 1er août 1961, complété et modifié par le décret
n° 67 1093 du 15 décembre 1967 portant règlement d'administration publi-
que pris pour l'application de l'article L 20 du Code de la Santé Publi-
que

Vu la loi n° 64 1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la
répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution

Vu le décret n° 67 1094 du 15 décembre 1967 sanctionnant les infrac-
tions à la loi n° 64 1245 du 16 décembre 1964 susvisée

Vu la circulaire ministérielle du 10 décembre 1968 relative aux péri-
mètres de protection des points d'eau destinés à l'alimentation des
collectivités humaines,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental

Vu la convention en date du 12 septembre 1980 déterminant les mesures
prises à l'égard des activités agricoles et fixant les modalités finan-
cières de mise en conformité des installations agricoles du Département
du NORD dans le cadre de la mise en place des Périmètres de Protection
des captages d'eau potable

Vu la lettre en date du 29 mai 1980 par laquelle Monsieur le Directeur
de la Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI

1° sollicite, en application de l'article 113 du Code Rural

a) l'autorisation de créer et d'exploiter un troisième
forage destiné à l'alimentation en eau potable des
communes de CAMBRAI, PROVILLE, NEUVILLE-ST-REMY,
RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE,

b) la régularisation de la situation administrative des
ouvrages de captage existants.

2° prend l'engagement d'indemniser les usiniers, irrigants
et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils
pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation
des eaux.

Le Préfet de la Région du NORD-PAS-DE-CALAIS

Préfet du NORD,

Commandeur de la Légion d'Honneur

CROIX DE GUERRE

Vu le rapport du géologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique
Vu l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène en date du 17 septembre 1980

Vu le projet des travaux à exécuter

Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 1981 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 11 février 1981 au 4 mars 1981 dans les Communes de PROVILLE et de CAMBRAI en vue de la déclaration d'Utilité Publique des travaux et de la détermination des parcelles à grever de servitudes.

Vu les observations recueillies au cours de l'enquête

Vu l'avis favorable émis par le Commissaire Enquêteur le 24 mars 1981 tant sur l'utilité publique du projet que sur la liste des parcelles à exproprier en vue de sa réalisation.

Vu l'avis favorable de Monsieur le Sous Préfet de CAMBRAI en date du 15 avril 1981

Vu le rapport de Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture en date du 21 mai 1981 sur les résultats de l'enquête et ses conclusions favorables.

Compte tenu de ce que les observations recueillies ne mettent pas en cause l'Utilité Publique du projet et ne portent que sur les incidences des Périmètres de Protection des Captages.

Sur Proposition de Monsieur le Secrétaire Général du NORD

A R R E T E

- Article 1er - Sont déclarés d'Utilité Publique d'une part, l'exploitation par la Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI des ouvrages de captage implantés à PROVILLE et CAMBRAI la création et l'exploitation d'un 3ème forage en ouvrage de secours sur le territoire de la commune de PROVILLE et d'autre part les Périmètres de Protection immédiate, rapprochée et éloignée à mettre en oeuvre autour des dits captages selon le plan annexé au présent arrêté.
- Article 2 - Sont déclarés cessibles, conformément au plan parcellaire visé par le présent arrêté, les immeubles désignés à l'état parcellaire ci-annexé nécessaires à la constitution du Périmètre de Protection immédiate du captage.
- Article 3 - La Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI est autorisée à dériver une partie des eaux souterraines recueillies par les captages implantés sur le territoire des communes de PROVILLE et de CAMBRAI.
- Article 4 - Le volume à prélever par pompage par la Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI ne pourra excéder pour l'ensemble des ouvrages de captage 4 500 m³/jour ni 1 642 500 m³/an.

La société des Eaux de la Ville de CAMBRAI devra laisser toutes autres collectivités dûment autorisées par arrêté préfectoral utiliser les ouvrages visés par le présent arrêté en vue de la dérivation à leur profit de tout ou partie des eaux surabondantes. Ces dernières collectivités prendront à leur charge tous les frais d'installation de

leurs propres ouvrages sans préjudice de leur participation à l'amortissement des ouvrages empruntés ou aux dépenses de première installation. L'amortissement courra à compter de la date d'utilisation de l'ouvrage.

Au cas où la salubrité, l'alimentation publique, la satisfaction des besoins domestiques ou l'utilisation générale des eaux seraient compromises par ses travaux, la Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI devra restituer l'eau nécessaire à la sauvegarde de ces intérêts généraux dans les conditions qui seront fixées par Monsieur le Ministre de l'Agriculture sur le rapport de Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, Directeur Départemental de l'Agriculture.

Article 5 - Les dispositions prévues pour que le prélèvement ne puisse dépasser le débit et le volume journalier autorisés ainsi que les appareils de contrôle nécessaires devront être soumis par la Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI à l'Agrément de Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural Directeur Départemental de l'Agriculture.

Article 6 - Conformément à l'engagement pris par Monsieur le Directeur de la société des Eaux de la Ville de CAMBRAI, ladite Société devra indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

Article 7 - Conformément à l'avis émis par le Conseil Départemental d'Hygiène il est établi autour des ouvrages de captage d'eau potable situés à PROVILLE et CAMBRAI, en application des dispositions de l'article L 20 du Code de la Santé Publique et du décret 61 859 du 1er Août 1961 complété et modifié par le décret 67 1093 du 15 décembre 1967, trois Périmètres de Protection conformément aux indications du plan parcellaire ci-joint.

Article 8 -
8-1) à l'intérieur du Périmètre de Protection immédiate de chaque ouvrage sont interdites toutes activités autres que celles du Service des Eaux, par ailleurs, l'usage de produits phytosanitaires est rigoureusement prohibé dans ce périmètre.

8-2) à l'Intérieur du Périmètre de Protection rapprochée commun à l'ensemble des ouvrages

8-2-1) sont interdites les activités suivantes :

- le forage de puits,
- l'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières,
- l'ouverture d'excavations autres que les carrières;
- le remblaiement des excavations ou des carrières existantes,
- l'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices de détritrus de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux,
- l'implantation de canalisation d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux,
- Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature,
- l'établissement de toutes constructions souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation

- l'épandage et l'infiltration des lisiers porcins et d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle,
- le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail,
- le stockage du fumier,
- le déboisement,
- la création d'étangs,
- le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes.

8-2-2) sont réglementées les activités suivantes :

- l'établissement de toutes constructions même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau,
- l'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées,
- l'établissement d'étables ou de stabulations libres,
- l'installation d'abris ou d'abreuvoirs destinés au bétail,
- la construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation.

Par ailleurs, l'épandage de fumiers, d'engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols est autorisé conformément aux recommandations contenues dans la plaquette établie par la D.D.A. et la Chambre d'Agriculture annexée au présent Arrêté.

8-2-3) peuvent être interdits ou réglementés et doivent de ce fait faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable, auprès de M. le Préfet du Nord, Direction Départementale de l'Agriculture, Cité Administrative 59048 LILLE CEDEX, toutes activités ou faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux.

8-3) à l'intérieur du périmètre de protection éloignée

8-3-1) sont réglementées les activités suivantes :

- le forage de puits,
- l'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières,
- l'ouverture d'excavations autres que carrières,
- le remblaiement des excavations ou des carrières existantes,
- l'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritiques, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux,
- l'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides et de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux,
- les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature,
- l'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau,
- l'épandage et l'infiltration des lisiers porcins et d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle,
- le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail,
- le stockage du fumier,
- l'établissement d'étables ou de stabulations libres,
- le déboisement,
- la création d'étangs,
- le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes,
- la construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation.

8-3-2) peuvent être réglementés et doivent de ce fait faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable, auprès de M. le Préfet du Nord, Directeur Départemental de l'Agriculture, Cité Administrative 59048 LILLE CEDEX, toutes activités ou faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

Article 9 - Les périmètres de protection immédiate, dont les terrains doivent être acquis en pleine propriété, seront clôturés par les soins et aux frais de la Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI, à la diligence de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture qui dressera procès-verbal de l'opération.

Le périmètre de protection rapprochée sera matérialisé sur le terrain par des panneaux qui seront posés par les soins et aux frais de la Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI, à la diligence de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture qui dressera procès-verbal de l'opération.

Article 10 - Les eaux devront répondre aux conditions exigées par le Code de la Santé Publique et lorsqu'elles devront être épurées, le procédé d'épuration, son installation, son fonctionnement et la qualité des eaux épurées seront placés sous le contrôle du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales.

Article 11 - Règlementation des activités, installations et dépôts existant à la date du présent Arrêté.

Les installations, activités et dépôts visés à l'article 8 existant dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée à la date du présent Arrêté, seront recensés par les soins de la Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI, pour laquelle les périmètres sont fixés et la liste en sera transmise à M. le Préfet du Nord, Direction Départementale de l'Agriculture, Cité Administrative 59048 LILLE CEDEX.

Pour les activités, dépôts et installations existant à la date de publication du présent Arrêté sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévus à l'article 7 il devra être satisfait aux obligations résultant de l'institution des dits périmètres dans un délai de 3 ans et dans les conditions ci-dessous définies :

11-1) Installations existant dans le périmètre de protection rapprochée - Installations interdites.

Il sera statué sur chaque cas par Arrêté Préfectoral complémentaire qui pourra, soit interdire définitivement l'installation soit subordonner la poursuite de l'activité au respect de conditions en vue de la protection des eaux.

Un délai sera fixé dans chaque cas au propriétaire intéressé, soit pour cesser l'activité, soit pour satisfaire aux conditions fixées : ce délai ne pourra excéder 3 ans à compter de la notification de l'Arrêté Préfectoral complémentaire.

11-1-2) Installations soumises à déclaration

Il sera statué sur chaque cas par Arrêté Préfectoral qui fixera s'il y a lieu, au propriétaire de l'installation en cause, les conditions à respecter pour la protection des eaux ainsi que le délai dans lequel il devra être satisfait à ces conditions ; ce délai ne pourra excéder 3 ans à compter de la notification de l'Arrêté Préfectoral complémentaire.

Article 12 - Réglementation des activités, installations et dépôts dont la création est postérieure au présent Arrêté.

Le propriétaire d'une installation, activité ou dépôt réglementé, conformément à l'Article 8 ci-dessus, doit avant tout début de réalisation, faire par à M. le Préfet du Nord, Direction Départementale de l'Agriculture Cité Administrative 59048 LILLE CEDEX, de son intention, en précisant :

- les caractéristiques de son projet et notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau,
- les dispositions prévues pour parer aux risques précités.

Il aura à fournir tous les renseignements complémentaires susceptibles de lui être demandés.

L'enquête hydrogéologique éventuellement prescrite par l'Administration sera faite par le Géologue Agréé en matière d'eau et d'hygiène publique aux frais du pétitionnaire.

L'Administration fera connaître les dispositions prescrites en vue de la protection des eaux dans un délai maximum de trois mois à partir de la fourniture de tous les renseignements ou documents réclamés.

Sans répondre de l'Administration au bout de ce délai, seront réputées admises les dispositions prévues par le pétitionnaire.

Il est rappelé que les activités visées à l'Article 8-2-3 pourront faire l'objet d'une interdiction.

Article 13 - En tant que de besoin, des Arrêtés Préfectoraux définiront les règles auxquelles devront satisfaire les installations, activités et dépôts réglementés par l'article 8.

Article 14 - La Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI est autorisée par le présent Arrêté à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation en vertu du Code de l'Expropriation, les immeubles nécessaires à la constitution du périmètre de protection immédiate. Les opérations d'acquisition devront être terminées dans un délai de 5 ans à compter de la publication du présent Arrêté. D'autre part, il est instauré, sur les périmètres de protection rapprochée et éloignée, les servitudes prévues à l'Article 8 du présent Arrêté en application des dispositions de l'Article L 20 du Code de la Santé Publique.

Article 15 - L'application des dispositions qui précèdent pourront donner lieu éventuellement à indemnité fixée comme en matière d'expropriation.

Article 16 - Quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'Article 8 du présent Arrêté sera passible des peines prévues par le décret 67-1094 du 15 décembre 1967 pris pour l'application de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964.

Article 17 - La mise en conformité des installations agricoles existantes tant avec la réglementation générale visant à la protection de l'eau contre les pollutions, qu'avec les prescriptions spécifiques des périmètres de protection sera financée conformément aux dispositions retenues dans la convention du 12 septembre 1980, qui restera annexée au présent Arrêté.

En fin de concession, ou en cas de rachat de cette dernière, l'indemnité éventuelle à verser au concessionnaire par le concédant ne portera que sur la partie des immeubles effectivement acquis par la Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI ou les servitudes instituées pour les captages de PROVILLE et de CAMBRAI dans le cadre de cet Arrêté, déduction faite de la subvention de l'Agence de l'Eau (Agence de Bassin) Artois-Picardie.

Article 18 - Le présent Arrêté sera :

a) d'une part, notifié à chacun des propriétaires intéressés par l'établissement des périmètres de protection par les soins de la D.D.A. du Nord et aux frais de la Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI,

b) d'autre part, publié à la Conservation des Hypothèques du Département du Nord, au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture par les soins et à la charge de la Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI.

Il sera, par ailleurs, affiché en Mairies de PROVILLE et de CAMBRAI pendant une durée de 2 mois.

Un certificat du Maire attestera de l'observation de cette formalité. Ce certificat sera adressé à M. le Directeur Départemental de l'Agriculture à l'expiration du délai d'affichage.

Article 19 - Monsieur le Secrétaire Général du Nord, Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI, Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture du Nord, Monsieur le Directeur de la Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI, Messieurs les Maires de PROVILLE et CAMBRAI sont chargés, concurremment avec Messieurs les Inspecteurs de la Santé, Messieurs les Officiers et Agents de Police Judiciaire, Messieurs les Inspecteurs de Salubrité, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

Une ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de CAMBRAI,
- M. le Maire de PROVILLE,
- M. le Maire de CAMBRAI,
- M. le Directeur de la Société des Eaux de la Ville de CAMBRAI,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. le Directeur Interdépartemental de l'Industrie,
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de VALENCIENNES,
- M. le Commissaire Principal, Chef de district de CAMBRAI,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- M. le Directeur de la Circonscription Phytosanitaire Nord - Pas-de-Calais - Picardie,
- M. le Conservateur en Chef, Directeur des Services d'Archives du Nord.

FAIT à LILLE, le 14 Août 1981

Pour expédition conforme
l'Ingénieur Géologue chargé du
Service "Périmètres de Protection"



Le Préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
signé : M. FESTY

ARRETE MODIFICATIF DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DE L'INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION
DU FORAGE D'ESCAUDOEUVRES

LE PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, l'arrêté d'application du 24 mars 1998 et la circulaire interministérielle du 24 juillet 1990 relative à la mise en place des périmètres de protection des points de prélèvements d'eau destinés à l'alimentation des collectivités humaines,

Vu l'article L.1321-2 du code de la santé publique,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 1990 et l'arrêté préfectoral modificatif du 6 juin 1999 déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection du forage d'ESCAUDOEUVRES,

Vu la demande d'ORANGE FRANCE relative à l'installation d'armoires techniques de téléphonie mobile dans le périmètre de protection rapprochée du captage, au pied d'un pylône implanté de façon illégale par BOUYGUES TELECOM.

Vu le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique en date du 12 septembre 2003,

Vu le rapport de monsieur l'ingénieur en chef du génie rural des eaux et des forêts, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, en date du 24 septembre 2003,

Vu l'avis du conseil départemental d'hygiène en date du 21 octobre 2003,

Sur la proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture du NORD,

ARRETE

Article 1 : En dérogation à l'arrêté préfectoral du 12 juin 1990, modifié le 6 juin 1999 l'installation d'un pylône support d'antennes et des armoires techniques nécessaires au fonctionnement de relais de téléphonie mobile sera autorisée dans les conditions suivantes :

1. Les travaux réalisés par l'opérateur devront être conformes aux indications de la demande à savoir :
 - armoires imputrescibles
 - batteries enfermées dans un bac de rétention
 - équipements reposant sur une chape de béton, de type non filtrant, de 20 cm. d'épaisseur empêchant tout écoulement.

2. Les installations seront contrôlées annuellement et procès-verbal de ce contrôle sera transmis au préfet – D.D.A.F. B.P. 505 –59022 – LILLE CEDEX.
3. Le bac de rétention sera immédiatement réfectionné en cas de dégradation.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté du 12 juin 1990 modifié sont inchangés.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il sera, par ailleurs, affiché en mairie d'ESCAUDOEUVRES pendant une durée de deux mois.

Un certificat du maire attestera de l'observation de cette formalité. Ce certificat sera adressé à monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du NORD à l'expiration du délai d'affichage.

Article 4 : La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de LILLE par le demandeur ou l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification et par les tiers dans un délai de 4 ans à compter de la date de sa publication.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du NORD et monsieur le sous-préfet de CAMBRAI sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à monsieur le président du SIDENF. et dont ampliation sera adressée à :

- Madame la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales,
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
- Monsieur le directeur départemental de l'équipement,
- Monsieur le directeur régional de l'environnement,
- Monsieur le directeur de l'agence de l'eau ARTOIS PICARDIE,
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de VALENCIENNES,
- Monsieur le maire d'ESCAUDOEUVRES,
- Monsieur le responsable d'Orange France,
- Monsieur le responsable de Bouygues Télécom.

Fait à LILLE, le 20 novembre 2003

Pour le préfet,
le secrétaire général adjoint

Christophe MARX

Pour ampliation
Pour le Préfet et par délégation
L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux Ruraux


Jacques DEWULF

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

LE PREFET DE LA REGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD

PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Régularisation de la situation
administrative du captage d'eau potable
implanté sur la commune d'ESCAUDOEUVRES
Instauration des périmètres de protection

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Vu l'Article 113 du Code Rural sur la dérivation des eaux non domaniales,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique,

Vu les Articles L20 et L20-1 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 juin 1990 autorisant la dérivation des eaux du captage d'Escaudoeuvres et instaurant les périmètres de protection autour de cet ouvrage,

Considérant qu'une erreur a été effectuée dans la rédaction de cet arrêté,

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental d'Hygiène en date du 28 Avril 1999,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Parmi les activités interdites dans le périmètre de protection rapprochée listées à l'Article 7.2.1. il faut lire : "l'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines mêmes provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau."

En outre, il sera procédé à une vérification de l'assainissement des constructions situées en périmètre de protection rapprochée.

ARTICLE 2 :

Le paragraphe 7.2.2. devient :

sont réglementées les activités suivantes :

- * le pacage des animaux de manière à ne pas détruire la couverture végétale
- * l'installation d'abreuvoirs
- * la construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation

ARTICLE 3 :

Il est ajouté un paragraphe :

7.3. A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE

7.3.1. sont réglementées les activités suivantes :

- le forage des puits
- l'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières
- l'ouverture d'excavations autres que carrières
- le remblaiement d'excavations ou de carrières existantes
- l'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritiques, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux
- les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature
- le stockage du fumier, d'engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols

Il est conseillé de différer le plus longtemps possible, voire de ne pas réaliser de construction dans ce périmètre qui constitue la zone amont d'alimentation du captage.

Si des constructions sont effectuées, elles devront disposer d'un assainissement soigné qui amène les eaux usées hors des périmètres de protection.

Les eaux usées des deux lotissements existants (les conquistadors et les picadors) seront collectées et amenées hors périmètres.

ARTICLE 4 :

Les autres articles de l'arrêté du 12 juin 1990 demeurent inchangés.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera :

- a) d'une part, notifié à chacun des propriétaires intéressés par l'établissement des périmètres de protection par les soins et à la charge du S.I.D.E.N.,
- b) d'autre part, publié à la Conservation des Hypothèques du Département du Nord, par les soins et aux frais du S.I.D.E.N. et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Il sera, par ailleurs, affiché en Mairies d'ESCAUDOEUVRES, CAMBRAI et CAUROIR pendant une durée de deux mois.

Un certificat des Maires attestera de l'observation de cette formalité. Ce certificat sera adressé à Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du NORD à l'expiration du délai d'affichage.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI, sont chargés, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président du S.I.D.E.N. et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Maire d'Escaudoeuvres,
- Monsieur le Maire de Cambrai,
- Monsieur le Maire de Cauroir,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement,
- Madame le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau,
- Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de VALENCIENNES,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef du district urbain de CAMBRAI.

Pour ampliation
Pour le Préfet et par délégation
L'INGENIEUR DIVISIONNAIRE DES TRAVAUX RURAUX


J. DEWULF

Fait à LILLE, le 6 MAI 1999

LE PREFET
POUR LE PREFET
LE SECRETAIRE GENERAL

FRANCOIS PHILIZOT

DEPARTEMENT DU NORD

=====
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

=====
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD

=====
Alimentation en eau potable

=====
Régularisation de la situation
administrative du captage d'eau potable
implanté sur la commune d'ESCAUDOEUVRES.
Instauration des Périmètres de Protection

=====
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====
LE PREFET, DE LA REGION NORD-PAS-
DE-CALAIS,

PREFET DU NORD

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

Vu l'article 113 du Code Rural sur la dérivation des eaux non domaniales,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique,

Vu les articles L 20 et L 20-1 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 61 859 du 1er août 1961, complété et modifié par le décret n°67 1093 du 15 décembre 1967 portant règlement d'administration publique pris pour l'application de l'article L 20 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 64 1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution,

Vu le décret n° 67 1094 du 15 décembre 1967 sanctionnant les infractions à la loi n° 64 1245 du 16 décembre 1964 susvisée,

Vu la Circulaire interministérielle du 10 décembre 1968 relative aux périmètres de protection des points d'eau destinés à l'alimentation des collectivités humaines,

Vu le règlement Sanitaire Départemental,

Vu la Convention en date du 12 septembre 1980 déterminant les mesures prises à l'égard des activités agricoles et fixant les modalités financières de mise en conformité des installations agricoles du Département du NORD, dans le cadre de la mise en oeuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable,

.../...

Vu la délibération en date du 14 décembre 1987 par laquelle le Comité Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord sollicite :

1) d'une part, la régularisation de la situation administrative du captage F du S.I.D.E.N. implanté à ESCAUDOEUVRES, au lieudit "*Vieux Moulin*" et, d'autre part, la mise en oeuvre des périmètres de protection autour dudit captage.

2) prend l'engagement d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages que ceux-ci pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

Vu les pièces du dossier produites à l'appui de la demande,

Vu le rapport de l'Hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique en date du 12 janvier 1988,

Vu l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène en date du 21 septembre 1988,

Vu les plans et états parcellaires des terrains à grever de servitudes pour la réalisation des périmètres de protection,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 avril 1989 ordonnant l'ouverture d'une enquête d'Utilité Publique du 29 mai 1989 au 14 juin 1989 dans les communes d'ESCAUDOEUVRES, CAMBRAI et CAUROIR, en vue de la Déclaration d'Utilité Publique et l'instauration des périmètres de protection autour du captage implanté à ESCAUDOEUVRES,

Vu les pièces attestant de l'observation des mesures de publicité,

Vu les observations recueillies au cours de l'enquête,

Vu l'avis favorable émis par le Commissaire-Enquêteur, le 26 juin 1989 tendant à reconnaître l'Utilité Publique du projet que sur la liste des parcelles à grever de servitudes en vue de sa réalisation,

Vu l'avis de Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI en date du 4 juillet 1989,

Vu le rapport de Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, en date du 23 octobre 1989, sur les résultats de l'enquête et ses conclusions favorables,

Considérant qu'aucune opposition ne s'est manifestée à l'égard de la Déclaration d'Utilité Publique du projet,

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD,

ARRETE

Article 1er : Sont déclarés d'Utilité Publique, d'une part, l'exploitation par le S.I.D.E.N. du captage ci après dénommé, implanté sur le territoire de la Commune d'ESCAUDOEUVRES et servant à l'alimentation en eau potable des communes du groupement d'ESCAUDOEUVRES :

- Captage F1 d'ESCAUDOEUVRES implanté dans la parcelle AM 421 au lieudit "Vieux Moulin",

et, d'autre part, les trois périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée à mettre en oeuvre autour dudit captage et définis par le plan et l'état parcellaires annexés au présent arrêté.

Article 2 : Le S.I.D.E.N. est autorisé à dériver les eaux souterraines prélevées par l'ouvrage de captage défini à l'article 1er.

Article 3 : Les prélèvements effectués par le S.I.D.E.N. ne pourront excéder 900 m³ par jour ni 328 500 m³ par an.

Le S.I.D.E.N. devra laisser toutes autres collectivités dûment autorisées par arrêté préfectoral, utiliser les ouvrages visés par le présent arrêté en vue de la dérivation à leur profit de tout ou partie des eaux surabondantes. Ces dernières collectivités prendront à leur charge tous les frais d'installation de leurs propres ouvrages, sans préjudice de leur participation à l'amortissement des ouvrages empruntés ou aux dépenses de première installation. L'amortissement courra à compter de la date d'utilisation de l'ouvrage.

Au cas où la salubrité, l'alimentation publique, la satisfaction des besoins domestiques, ou l'utilisation générale des eaux seraient compromises par ces travaux, le S.I.D.E.N. devra restituer l'eau nécessaire à la sauvegarde de ces intérêts généraux dans les conditions qui seront fixées par Monsieur le Ministre de l'Agriculture sur le rapport de M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Article 4 : Un compteur totalisateur des prélèvements effectués sera installé suivant les normes en vigueur sur la conduite de refoulement en amont de tout piquage et sera plombé par les soins de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du NORD.

Un relevé des indications du compteur totalisateur des prélèvements sera effectué le 1er mercredi de chaque mois. L'ensemble des relevés sera adressé annuellement au Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du NORD dans le courant du mois de janvier.

Article 5 : Conformément à l'engagement pris par le Bureau du S.I.D.E.N. le 14 décembre 1987, le S.I.D.E.N. devra indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

.../...

Article 6 : Il sera établi autour du captage du S.I.D.E.N. en application des dispositions de l'article L 20 du Code de la Santé Publique et du décret n° 61 8 du 1er août 1961 complété et modifié par le décret n°67 1093 du 15 décembre 1961 trois périmètres de protection conformément aux indications du plan et de l'état parcellaires annexés au présent arrêté.

Article 7 :

7-1- A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Sont interdites toutes activités autres que celles liées au Service des Eaux. L'usage de produits phytosanitaires est strictement interdit dans ce périmètre.

Ce périmètre sera clos et interdit à toute personne étrangère au Service des Eaux; il pourra être planté.

7-2- A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

7-2-1 sont interdites les activités suivantes :

- le forage de puits,
- l'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières,
- l'ouverture d'excavations autres que les carrières,
- le remblaiement des excavations ou carrières existantes,
- l'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de débris, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux, de même que les bacs destinés à recevoir les déchets urbains,
- l'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées,
- l'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux,
- les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature,
- l'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau à l'intérieur de la zone UBC teintée en rose sur le plan parcellaire annexé au présent arrêté,
- l'épandage des lisiers porcins,
- le stockage permanent du fumier,
- l'établissement d'étables ou de stabulations libres,
- le défrichage,
- la création d'étang,
- le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes.

.../...

7-2-2 sont réglementées les activités suivantes :

- l'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau à l'intérieur de la zone UB du P.O.S. d'ESCAUDOEUVRES. L'autorisation est subordonnée au raccordement de la construction au réseau d'assainissement.

Par ailleurs, à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée, l'épandage de fumiers, d'engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols est autorisé conformément aux recommandations contenues dans la plaquette établie par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du NORD et la Chambre d'Agriculture annexée au présent arrêté.

7-2-3 Peuvent être interdits ou réglementés et doivent de ce fait faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable, auprès de Monsieur le Préfet du NORD, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Boite Postale 505 - 59022 LILLE CEDEX, toutes activités ou faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux.

Article 8 : Le périmètre de protection immédiate sera clôturé par les soins et aux frais du S.I.D.E.N. à la diligence de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du NORD qui dressera procès-verbal de l'opération.

Les périmètres de protection rapprochée et éloignée seront matérialisés sur le terrain par des panneaux qui seront posés par les soins et aux frais du S.I.D.E.N. à la diligence de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, qui dressera procès-verbal de l'opération.

Article 9 : Les eaux devront répondre aux conditions exigées par le Code de la Santé Publique et lorsqu'elles devront être épurées, le procédé d'épuration, son installation, son fonctionnement et la qualité des eaux épurées seront placés sous le contrôle du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales.

Article 10 : Réglementation des activités, installations et dépôts existant à la date du présent arrêté :

Les installations, activités et dépôts visés à l'article 7 existant dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée à la date du présent arrêté, et en particulier les puits perdus, seront recensés par les soins du S.I.D.E.N. en présence d'un représentant de Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales et du représentant de Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

La liste en sera transmise à Monsieur le Préfet du NORD - Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Boite Postale 505 - 59022 LILLE CEDEX.

Pour les activités, dépôts et installations existant à la date de publication du présent arrêté sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévu à l'article 6, il devra être satisfait aux obligations résultant de l'instauration des dits périmètres dans un délai de trois ans et dans les conditions ci-dessous définies.

10-1 Installations interdites :

Il sera statué sur chaque cas par arrêté complémentaire qui pourra, soit interdire définitivement l'installation, soit subordonner la poursuite de l'activité au respect des conditions en vue de la protection des eaux.

Un délai sera fixé, dans chaque cas, au propriétaire intéressé, soit pour cesser l'activité, soit pour satisfaire aux conditions fixées : ce délai ne pourra excéder trois ans à compter de la notification de l'arrêté complémentaire.

10-2 Installations réglementées :

Il sera statué sur chaque cas par arrêté qui fixera s'il y a lieu au propriétaire de l'installation en cause, les conditions à respecter pour la protection des eaux ainsi que le délai dans lequel il devra être satisfait à ces conditions; ce délai ne pourra excéder trois ans à compter de la notification de l'arrêté complémentaire.

Article 11 : Réglementation des activités, installations et dépôts dont la création est postérieure au présent arrêté :

Le propriétaire d'une installation, activité ou dépôt réglementé, conformément à l'article 7 ci-dessus, doit, avant tout début de réalisation, faire part à Monsieur le Préfet du NORD, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du NORD - Boite Postale 505 - 59022 LILLE CEDEX, de son intention en précisant:

- les caractéristiques de son projet, et notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux,
- les dispositions prévues pour parer aux risques précités.

Il aura à fournir tous les renseignements complémentaires susceptibles de lui être demandés.

L'enquête hydrogéologique éventuellement prescrite par l'Administration sera faite par l'Hydrogéologue Agréé en matière d'Hygiène Publique aux frais du pétitionnaire.

L'Administration fera connaître les dispositions prescrites en vue de la protection des eaux dans un délai maximum de trois mois à partir de la fourniture de tous les renseignements ou documents demandés.

Sans réponse de l'Administration au bout de ce délai, seront réputées admises les dispositions prévues par le pétitionnaire.

Il est rappelé que les activités visées à l'article 7-2-2, pourront faire l'objet d'une interdiction.

.../...

Article 12 : En tant que de besoin, des arrêtés définiront les règles auxquelles devront satisfaire les installations, activités et dépôts réglementés par l'article 7.

Article 13 : Il est instauré, sur les périmètres de protection rapprochée et éloignée, les servitudes prévues à l'article 7 du présent arrêté en application des dispositions de l'article L 20 du Code de la Santé Publique

Article 14 : L'application des dispositions qui précèdent pourront donner lieu éventuellement à indemnité fixée comme en matière d'expropriation.

Article 15 : Quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'article 7 du présent arrêté sera passible des peines prévues par le décret n°67 1094 du 15 décembre 1967 pris pour l'application de la loi n°64 1245 du 16 décembre 1964.

Article 16 : La mise en conformité des installations agricoles existantes tant avec la réglementation générale visant à la protection de l'eau contre les pollutions, qu'avec les prescriptions spécifique des périmètres de protection sera financée conformément aux dispositions retenues dans la Convention du 12 septembre 1980 qui restera annexée au présent arrêté.

Article 17 : Le présent arrêté sera :

a) d'une part, notifié à chacun des propriétaires intéressés par l'établissement des périmètres de protection par les soins et à la charge du S.I.D.E.N. ;

b) d'autre part, publié à la Conservation des Hypothèques du Département du NORD, par les soins et aux frais du S.I.D.E.N. et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Il sera, par ailleurs, affiché en Mairies d'ESCAUDOEUVRES, CAMBRAI et CAUROI pendant une durée de deux mois.

Un certificat du Maire attestera de l'observation de cette formalité. Ce certificat sera adressé à Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du NORD à l'expiration du délai d'affichage.

Article 18 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI, Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement sont chargés, concurremment avec Messieurs les Maires d'ESCAUDOEUVRES, CAMBRAI et CAUROIR, Messieurs les Inspecteurs de la Santé, Messieurs les Officiers et Agents de Police Judiciaire, Messieurs les Inspecteurs de Salubrité, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI,
- Monsieur le Directeur du S.I.D.E.N.,
- Monsieur le Maire d'ESCAUDOEUVRES,
- Monsieur le Maire de CAMBRAI,
- Monsieur le Maire de CAUROIR,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche,
- Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de VALENCIENNES,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef du district urbain de CAMBRAI,
- Monsieur le Directeur de la Circonscription Phytosanitaire NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE,
- Monsieur le Conservateur en Chef, Directeur des Services d'Archives du NORD.

Pour ampliation.
Pour le Préfet, et par délégation
L'Ingénieur Divisionnaire
des Travaux Ruraux



J. DEWULF

Fait à LILLE, le 12 juin 1990
Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

signé : G. LEFEVRE

II- ALIMENTATION

La commune de Cambrai a délégué à Veolia Eau, le traitement et la gestion de l'eau potable. Créée en 1853, la Compagnie Générale des Eaux est devenue la division eau de Veolia Environnement, l'une des quatre grandes divisions du groupe, aux côtés de Veolia Propreté, Veolia Énergie (Dalkia) et Veolia Transport. Premier opérateur mondial des services de l'eau, Veolia Eau assure, pour les collectivités publiques et les entreprises, la gestion déléguée des services d'eau et d'assainissement, conçoit les solutions technologiques et construit les ouvrages nécessaires à cette mission.

En 2008, le patrimoine du service est constitué de :

- une installation de production de totale de 15 000 m³ par jour,
- 5 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 6 800 m³,
- 265 kilomètres de canalisations et de branchements.

	2008
Longueur totale du réseau	265 km
Nombre de branchements	11 861
Nombre de compteurs	13 108

Source : Rapport annuel service de l'eau, Veolia eau

L'origine de l'eau alimentant le service est la ressource du champ captant de Cambrai-Proville, comprenant un captage de la source et trois forages répartis sur le site. En 2008, le volume prélevé pour le captage Cambrai-Proville est de 2 688 240 m³.

	2008
Volume prélevé	2 688 240 m ³
Volume produit	2 688 240 m ³
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	174 621 m ³
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	587 864 m ³
Volume mis en distribution	2 274 997 m ³

	2008
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	174 621 m³
Neuville-Saint-Remy	1 577 m ³
Raillencourt-Sainte-Olle	119 683 m ³
SIDEN France pour le secteur CORA	53 361 m ³
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	587 864 m³
Neuville-Saint-Remy	227 300 m ³
Raillencourt-Sainte-Olle	254 296 m ³
SIDEN France pour Proville, Escaudoeuvres et pour Actipôle 3 (Tilloy)	106 268 m ³

Source : Rapport annuel service de l'eau, Veolia eau

Sur les 2 688 240 m³ de prélevés en 2008, 587 864 m³ ont été vendus aux services de Neuville-Saint-Remy, Raillencourt-Sainte-Olle et au SIDEN France. A l'inverse 174 621 m³ d'eau potable ont été achetés aux mêmes services.

Selon la typologie du décret de 2 mai 2007, le volume vendu se décompose ainsi :

	2008
Volume vendu	2 286 634 m ³
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	1 698 770 m ³
<i>domestiques ou assimilés</i>	<i>1 453 489 m³</i>
<i>autres que domestique</i>	<i>226 882 m³</i>
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	587 864 m ³

Source : Rapport annuel service de l'eau, Veolia eau

Le nombre de clients (abonnés) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis figurent au tableau suivant :

	2008
Nombre total d'abonnés (clients)	13 077 m ³
<i>domestiques ou assimilés</i>	<i>13 097 m³</i>
<i>autres que domestique</i>	<i>23 m³</i>
autres services d'eau potable	5 m ³
Volume vendu	2 286 634 m ³
Nombre d'habitants desservis	34 993 m ³

Source : Rapport annuel service de l'eau, Veolia eau

Le captage d'eau potable de Cambrai-Proville a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en date de 1981, visant à protéger ce captage. Ce premier arrêté a été modifié par les arrêtés préfectoraux du 31 octobre 2000 puis du 06 mars 2008 d'autorisation d'augmentation de prélèvement dans les captages de Cambrai et Proville, de déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection. Le prélèvement d'eau autorisé sur ces captages est aujourd'hui limité à 15 000 m³ par jour.

Captage	Volume autorisé / heure	Volume autorisé / jour	Volume autorisé / an
F1	350 m ³ /heure	15 000 m ³ /jour	5 475 000 m ³ /an
F2	200 m ³ /heure		
F3	350 m ³ /heure		
Galerie	300 m ³ /heure		

Source : Arrêtés préfectoraux de protection du captage d'eau potable

Ainsi, le volume prélevé pour le captage de Cambrai est en 2008 fortement inférieur au volume maximal pouvant être prélevé :

Volume total prélevé	Volume autorisé
2 688 240 m³	5 475 000 m³

La capacité de ce captage est donc suffisante pour la population actuelle et pour envisager la construction de nouveaux logements.

En 2007, le volume total prélevé pour les différents forages est de 2 688 240 m³ pour un volume autorisé de 5 475 000 m³/an pour l'ensemble des forages. D'après l'Agence de l'Eau, la consommation d'eau potable est égale à 120 m³ par an par ménage. Par conséquent, suite à l'arrivée de 3 100 nouveaux ménages, le volume total pompé augmentera d'environ 372 000 m³/an d'ici 2025 et sera égal à environ 3 060 240 m³/an.

Malgré l'augmentation de la population que souhaite la commune, ce volume reste donc largement inférieur au volume autorisé. La capacité de ce forage est donc suffisante pour la population actuelle et permet d'envisager l'évolution de la population souhaitée par la commune.

III- QUALITE DE L'EAU

Des analyses régulières sont menées à la fois par les exploitants et par l'Agence Régionale de la Santé. Tous les contrôles réalisés en 2010 respectent les normes de qualité réglementaire. La plupart de ces analyses sont conformes aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Il a toutefois été relevé la présence résiduel de chlore, de pesticides ou de plomb pour 5 des 68 analyses effectuées au cours de l'année 2010.

IV- SITUATION FUTURE

Les principales orientations affichées par le projet de PLU n'ont pas d'incidences, en terme de renforcement, sur le réseau d'eau potable actuel. En effet, ne sont repris en zone urbaine que des terrains équipés. Les extensions urbaines envisagées ne se feront qu'au travers de zones d'urbanisation future dites AU dont les équipements internes sont à la charge de l'aménageur. Le groupe de travail s'est attaché à ce que chacune de ces zones soit desservie, en périphérie, par un réseau de capacité suffisante de manière à ce que la desserte en eau potable interne à la zone, une fois réalisée, puisse se raccorder convenablement au réseau existant.

En général, toutes les dispositions devront être prises par la collectivité afin de s'assurer que l'historique des zones à urbaniser ne peut présager un quelconque risque sanitaire pour les occupants et les usagers des lieux par des activités anciennes et le type ou le mode d'occupation des sols de ces secteurs. Au besoin, une Etude Simplifiée des Risques (ESR) devra être envisagée.

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
556, avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : jeudi 23 septembre 2010 à 09h00
Unité de gestion		00146235		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000002515	CAMBRAI	
Localisation exacte			RESERVOIR DU JARDIN PUBLIC	
Commune			AVAL RESERVOIR CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	12,4 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,12 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,36 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : B3REC

Code SISE de l'analyse : 00146235

Référence laboratoire : 59164

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00146235)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
556, avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	
Unité de gestion		00145120		Prélevé le : jeudi 16 septembre 2010 à 10h02
Installation		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Localisation exacte	P	0000001505	MOYEN SERVICE	
Commune			PAPILLONS BLANCS RUE DU PAON CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	15,2 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,16 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,22 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00145120

Référence laboratoire : 57125

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,3 unité pH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	657 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00145120 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00145120)

Eau conforme aux exigences de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
556, avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	jeudi 16 septembre 2010 à 10h26
Unité de gestion		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par :	AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	CAMBRAI	Type visite :	D1
Point de surveillance	S	0000001504	BAS SERVICE		
Localisation exacte			ECOLE RUE PONT DE PIERRE		
Commune			CAMBRAI		

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	17,1 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,19 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,23 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00145117

Référence laboratoire : 57126

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,3 unité pH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	653 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00145117 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00145117)

Eau conforme aux exigences de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

11.01.2011*000240

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
556, avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00145121		Prélevé le : mercredi 15 septembre 2010 à 09h51
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI 000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000002519	RESERVOIR MARTIN MARTINE 1000	
Localisation exacte		AVAL RESERVOIR	
Commune		CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	13,4 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,25 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,28 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00145121 Référence laboratoire : 56770

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,35 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	649 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00145121 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00145121)

Eau conforme aux exigences de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
556, avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : jeudi 02 septembre 2010 à 14h41
Unité de gestion		00145200	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001910	CENTRE HOSPITALIER CAMBRAI CUISINES	
Localisation exacte			ACCUEIL EVIER	
Commune			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	17,5 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,31 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,39 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1_2

Code SISE de l'analyse : 00145200

Référence laboratoire : 53745

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,3 unitépH			6,50	9,00
----	-------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	657 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00145200 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				
Nitrates (en NO ₃)	33 mg/L		50,00		0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00145200)

Eau conforme aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur en ce qui concerne les paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Études Sanitaires

G. BINET



**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**Agence Régionale de Santé
 Nord - Pas-de-Calais
 556, avenue Willy Brandt
 59777 EURALILLE**

Monsieur le Maire
 MAIRIE DE CAMBRAI
 Place Aristide Briand
 B.P.409
 59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : jeudi 02 septembre 2010 à 15h02
Unité de gestion		00145119		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI	
Localisation exacte	P	0000001505	MOYEN SERVICE	
Commune			PAPILLONS BLANCS CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	15,3 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,18 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,22 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00145119

Référence laboratoire : 53748

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,35 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	664 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00145119 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		0

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00145119)

Eau conforme aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur en ce qui concerne les paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mercredi 11 août 2010 à 09h37
Unité de gestion		00144468	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par :	AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	CAMBRAI	Type visite :	D1
Point de surveillance	S	0000001504	BAS SERVICE		
Localisation exacte			IMPRIMERIE-RUE 4EME CUIRASSIER		
Commune			CAMBRAI		

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

19,6 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,28 mg/LCl₂

Chlore total

0,32 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE
Type de l'analyse : D1

5901
Référence laboratoire : 49297

Code SISE de l'analyse : 00144468

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

4 mg/L Pt

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

15,00

Turbidité néphélobimétrique NFU

0,48 NFU

2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,5 unité pH

6,50

9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

672 µS/cm

200,00

1100,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)

<0,05 mg/L

0,10

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00144468 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	110 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	110 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00144468)

Cette eau respecte les limites de qualité définies par l'arrêté du 11 janvier 2007. Toutefois la valeur en germes revivifiables est élevée malgré la présence d'un résiduel de chlore libre.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : jeudi 22 juillet 2010 à 15h30
Unité de gestion		00144153		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	P	000618	CAMBRAI	
Localisation exacte		000001505	MOYEN SERVICE	
Commune			FOYER LADAPT-CUISINE CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	19,2 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,21 mg/LCl2				
Chlore total	0,27 mg/LCl2				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE
Type de l'analyse : D1

5901
Référence laboratoire : 44911

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,4 unitépH			6,50	9,00
----	-------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	657 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
-------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00144153 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		0

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00144153)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE *DU SF*

28.09.2010 *008087

Agence Régionale de Santé
 Nord-Pas-de-Calais
 62, boulevard de Belfort
 B.P. 605
 59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
 MAIRIE DE CAMBRAI
 Place Aristide Briand
 B.P.409
 59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom
Unité de gestion		00143712	
Installation		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI
Localisation exacte	S	0000001506	HAUT SERVICE
Commune			CRECHE RUE DE SANDRES CAMBRAI

Prélevé le : mardi 13 juillet 2010 à 12h35
 par : AGENT DU LABORATOIRE
 Type visite : D1

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

20,1 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,2 mg/LCl₂

Chlore total

0,25 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00143712

Référence laboratoire : 43092

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

<1 mg/L Pt

15,00

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

Turbidité néphélométrique NFU

0,16 NFU

2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,45 unité_{pH}

6,50

9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

655 µS/cm

200,00

1100,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)

<0,05 mg/L

0,10

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00143712 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	10 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00143712)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	jeudi 22 juillet 2010 à 16h00
Unité de gestion		00143794		par :	AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite :	D1
Point de surveillance	S	000618	CAMBRAI		
Localisation exacte		000001910	CENTRE HOSPITALIER CAMBRAI CUISINES		
Commune			516 AV. DE PARIS CAMBRAI		

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	19,5 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,22 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,26 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1_2

Code SISE de l'analyse : 00143794

Référence laboratoire : 44912

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,3 unité pH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	656 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00143794 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	34 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	110 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00143794)

Cette eau respecte les limites de qualité définies par l'arrêté du 11 janvier 2007. Toutefois la valeur en germes revivifiables est élevée malgré la présence d'un résiduel de chlore libre.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

*Copie
 8/10*

Agence Régionale de Santé
 Nord-Pas-de-Calais
 62, boulevard de Belfort
 B.P. 605
 59024 LILLE Cedex

Monsieur le Directeur
 SOCIÉTÉ DES EAUX DE CAMBRAI
 11 Rue du Château d'Eau
 59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : vendredi 09 juillet 2010 à 12h10
Unité de gestion		00143084		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	TTP	000877	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite : P2
Point de surveillance	P	0000001184	EAUX CAMBRAI PROVILLE FORAGES	
Localisation exacte			POMPAGE FORAGES EAUX CAMBRAI	
Commune			DEPART FORAGES	
			PROVILLE	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	12,2 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,29 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,34 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
 Type de l'analyse : P2_1P Code SISE de l'analyse : 00143084 Référence laboratoire : 42598

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU				2,00

COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS

Benzène	<1 µg/l		1,00		
---------	---------	--	------	--	--

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	<0,5 µg/l		0,50		
Dichloroéthane-1,2	<3 µg/l		3,00		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	1,2 µg/l		10,00		
Trichloroéthylène	<0,5 µg/l		10,00		

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00143084 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Acrylamide	<0,1 µg/l		0,10		
Epichlorohydrine	<0,1 µg/l		0,10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2 qualit.			1,00	2,00
pH	7,25 unitépH			6,50	9,00
pH d'équilibre à la t° échantillon	7,3 unitépH				
Titre alcalimétrique complet	25,6 °F				
Titre hydrotimétrique	32,4 °F				
FER ET MANGANESE					
Fer total	<20 µg/l				200,00
Manganèse total	<5 µg/l				50,00
METABOLITES DES TRIAZINES					
Atrazine-2-hydroxy	<0,01 µg/l		0,10		
Atrazine-déiisopropyl	<0,01 µg/l		0,10		
Atrazine déséthyl	<0,01 µg/l		0,10		
Terbutylazin déséthyl	<0,01 µg/l		0,10		
MINERALISATION					
Calcium	117 mg/L				
Chlorures	29 mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	657 µS/cm			200,00	1100,00
Magnésium	5,5 mg/L				
Potassium	2,4 mg/L				
Sodium	13,1 mg/L				200,00
Sulfates	18 mg/L				250,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Aluminium total µg/l	<5 µg/l				200,00
Arsenic	<5 µg/l		10,00		
Baryum	0,032 mg/L		0,70		
Bore mg/L	0,036 mg/L		1,00		
Cyanures totaux	<10 µg/l CN		50,00		
Fluorures mg/L	0,15 mg/L		1,50		
Mercuré	<0,1 µg/l		1,00		
Sélénium	<5 µg/l		10,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	0,4 mg/L C				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	33 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,05 mg/L		0,50		

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00143084 page : 3

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Alachlore	<0,02 µg/l		0,10		
Métolachlore	<0,02 µg/l		0,10		
Propyzamide	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					
2,4-MCPA	<0,02 µg/l		0,10		
Triclopyr	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES CARBAMATES					
Aldicarbe	<0,02 µg/l		0,10		
Carbendazime	<0,02 µg/l		0,10		
Carbofuran	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES DIVERS					
AMPA	<0,1 µg/l		0,10		
Bentazone	<0,02 µg/l		0,10		
Chlorothalonil	<0,05 µg/l		0,10		
Cyprodinil	<0,02 µg/l		0,10		
Fenpropidin	<0,02 µg/l		0,10		
Glyphosate	<0,1 µg/l		0,10		
Imidaclopride	<0,02 µg/l		0,10		
Lenacile	<0,02 µg/l		0,10		
Prochloraze	<0,02 µg/l		0,10		
Pyriméthanil	<0,02 µg/l		0,10		
Tétraconazole	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS					
Imazaméthabenz	<0,02 µg/l		0,10		
Imazaméthabenz-méthyl	<0,02 µg/l		0,10		

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00143084 page : 4

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES ORGANOCHLORES					
Aldrine	<0,005 µg/l		0,03		
DDD-2,4'	<0,005 µg/l		0,10		
DDE-2,4'	<0,005 µg/l		0,10		
DDT-4,4'	<0,005 µg/l		0,10		
Dieldrine	<0,005 µg/l		0,03		
Endosulfan alpha	<0,005 µg/l		0,10		
Endosulfan bêta	<0,005 µg/l		0,10		
HCH alpha	<0,005 µg/l		0,10		
HCH bêta	<0,005 µg/l		0,10		
HCH delta	<0,005 µg/l		0,10		
HCH gamma (lindane)	<0,005 µg/l		0,10		
Heptachlore	<0,005 µg/l		0,03		
Heptachlore époxide	<0,005 µg/l		0,03		
Heptachlore époxyde cis	<0,005 µg/l		0,03		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES					
Oxydéméton méthyl	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES SULFONYLUREES					
Metsulfuron méthyl	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthryne	<0,02 µg/l		0,10		
Atrazine	0,03 µg/l		0,10		
Cyanazine	<0,02 µg/l		0,10		
Métamitrone	<0,02 µg/l		0,10		
Métribuzine	<0,02 µg/l		0,10		
Simazine	<0,02 µg/l		0,10		
Terbuméton	<0,02 µg/l		0,10		
Terbutylazin	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES TRIAZOLES					
Aminotriazole	<0,1 µg/l		0,10		
Cyproconazol	<0,02 µg/l		0,10		
Epoxyconazole	<0,02 µg/l		0,10		
Flusilazol	<0,02 µg/l		0,10		
Flutriafol	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES TRICETONES					
Sulcotrione	<0,02 µg/l		0,10		

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00143084 page : 5

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0,02 µg/l		0,10		
Chlortoluron	<0,02 µg/l		0,10		
Desméthylisoproturon	<0,02 µg/l		0,10		
Diuron	<0,02 µg/l		0,10		
Isoproturon	<0,02 µg/l		0,10		
Linuron	<0,02 µg/l		0,10		
Métabenzthiazuron	<0,02 µg/l		0,10		
Néburon	<0,02 µg/l		0,10		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION					
Bromoforme	<5 µg/l		100,00		
Chlorodibromométhane	3,2 µg/l		100,00		
Chloroforme	<1 µg/l		100,00		
Dichloromonobromométhane	1,1 µg/l		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	<5 µg/l		100,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00143084)

Traces d'ATRAZINE (pesticide) et de TETRACHLOROETHYLENE. Toutefois, cette eau respecte les normes de qualité réglementaires fixées pour les eaux traitées.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom
Unité de gestion		00143215	
Installation	UDI	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Point de surveillance	S	000618	CAMBRAI
Localisation exacte		0000001504	BAS SERVICE
Commune			ECOLE-RUE DU PONT DE PIERRE CAMBRAI

Prélevé le : mardi 22 juin 2010 à 13h23
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

16,5 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,2 mg/LCl₂

Chlore total

0,22 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00143215

5901

Référence laboratoire : 37366

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

<1 mg/L Pt

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

15,00

Turbidité néphélométrique NFU

<0,1 NFU

2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,3 unité pH

6,50

9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

657 µS/cm

200,00

1100,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)

<0,05 mg/L

0,10

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00143215 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00143215)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom
Prélèvement	00142585	
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Installation	UDI 000618	CAMBRAI
Point de surveillance	S 0000002517	RESERVOIR 500 M3 (SOCIÉTÉ)
Localisation exacte		AVAL RESERVOIR
Commune		CAMBRAI

Prélevé le : mercredi 23 juin 2010 à 11h20
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

12,9 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,22 mg/LCl₂

Chlore total

0,26 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE
Type de l'analyse : D1

5901

Code SISE de l'analyse : 00142585

Référence laboratoire : 37728

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

<1 mg/L Pt

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

15,00

Turbidité néphélométrique NFU

0,1 NFU

2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,3 unité pH

6,50

9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

656 µS/cm

200,00

1100,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)

<0,05 mg/L

0,10

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00142585 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	5 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00142585)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom
Prélèvement	00142675	
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Installation	UDI 000618	CAMBRAI
Point de surveillance	S 0000001910	CENTRE HOSPITALIER CAMBRAI CUISINES
Localisation exacte		516 AV DE PARIS
Commune		CAMBRAI

Prélevé le : mardi 22 juin 2010 à 12h58
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

16,3 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,21 mg/LCl₂

Chlore total

0,23 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1_2

Code SISE de l'analyse : 00142675

Référence laboratoire : 37364

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

<1 mg/L Pt

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

15,00

Turbidité néphélométrique NFU

<0,1 NFU

2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,3 unité pH

6,50

9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

662 µS/cm

200,00

1100,00

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00142675 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	34 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	3 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00142675)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : mercredi 09 juin 2010 à 11h07
Unité de gestion		00142584		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	P	0000001505	CAMBRAI	
Localisation exacte			MOYEN SERVICE	
Commune			PAPILLONS BLANCS RUE DU PAON	
			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	15,4 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,12 mg/LCl2				
Chlore total	0,19 mg/LCl2				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00142584

Référence laboratoire : 33835

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,25 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	650 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
-------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00142584 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	6 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00142584)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00142583		Prélevé le : mercredi 09 juin 2010 à 11h28
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI 000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000001506	HAUT SERVICE	
Localisation exacte		CUISINE CENTRALE RUE DU CATEAU	
Commune		CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	16,2 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,14 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,19 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00142583

Référence laboratoire : 33813

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrie NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,3 unité pH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	664 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00142583 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL					
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL					
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL					0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0			
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00142583)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Agence Régionale de Santé
 Nord-Pas-de-Calais
 62, boulevard de Belfort
 B.P. 605
 59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
 MAIRIE DE CAMBRAI
 Place Aristide Briand
 B.P.409
 59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom
Prélèvement	00143216	
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Installation	UDI 000618	CAMBRAI
Point de surveillance	S 0000001504	BAS SERVICE
Localisation exacte		LYCEE STE CROIX
Commune		CAMBRAI

Prélevé le : mercredi 09 juin 2010 à 10h42
 par : AGENT DU LABORATOIRE
 Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	16,7 °C				25,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,14 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,2 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
 Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00143216 Référence laboratoire : 33833

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,3 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	652 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00143216 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL					
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL					
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0	
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0			
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00143216)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

08.09.2010*007507

DGST

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom
Prélèvement	00144152	
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Installation	UDI 000618	CAMBRAI
Point de surveillance	P 0000001505	MOYEN SERVICE
Localisation exacte		CCAS RUE A DURIEUX
Commune		CAMBRAI

Prélevé le : mardi 13 juillet 2010 à 12h15
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

18,1 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,45 mg/LCl₂

Chlore total

0,52 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00144152

Référence laboratoire : 43089

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

<1 mg/L Pt

15,00

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

Turbidité néphélobimétrique NFU

0,1 NFU

2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,35 unité pH

6,50

9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

664 µS/cm

200,00

1100,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)

<0,05 mg/L

0,10

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00144152 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL					
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL					
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL					
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0			0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00144152)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE HERIN
Mairie
2 rue Jean Jaurès
59195 HERIN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAU & FORCE ANZIN-S.I VALENCIENNES

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : vendredi 09 juillet 2010 à 13h58
Unité de gestion		00144020		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation		0078	EAU & FORCE ANZIN-S.I VALENCIENNES	Type visite : D1
Point de surveillance	UDI	000560	MARLY	
Localisation exacte	S	0000001745	CENTRE	
Commune			REST. SCOLAIRE RUE A. BERNARD HERIN	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	20,4 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,38 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,43 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1_8 Code SISE de l'analyse : 00144020 Référence laboratoire : 42655

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobométrique NFU	0,12 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,35 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

FER ET MANGANESE

Fer total	<20 µg/l				200,00
Manganèse total	<5 µg/l				50,00

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00144020 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	835 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	9 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00144020)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00143711		Prélevé le : mardi 13 juillet 2010 à 12h55
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI 000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000001504	BAS SERVICE	
Localisation exacte		CAT RUE DE PAON	
Commune		CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	17,6 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,3 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,33 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00143711

Référence laboratoire : 43093

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,4 unité pH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	648 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00143711 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	2 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00143711)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : jeudi 27 mai 2010 à 12h13
Unité de gestion		00142289		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI	
Localisation exacte	S	000001506	HAUT SERVICE	
Commune			RUE DU CATEAU CUISINE CENTRALE CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	15,5 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,17 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,27 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00142289

Référence laboratoire : 30427

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,35 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	662 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00142289 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00142289)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

REGIE SIDENFRANCE C.E. BEAUVOIS CIS

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : jeudi 27 mai 2010 à 13h43
Unité de gestion		00141901		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000490	MORENCHIES	Type visite : D1
Point de surveillance	P	0000000981	MORENCHIES	
Localisation exacte			RUE ESWARS CENTRE EQUESTRE	
Commune			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	15,6 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,22 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,24 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1_2

Code SISE de l'analyse : 00141901

Référence laboratoire : 30433

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,15 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,65 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	749 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00141901 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	17 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	3 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00141901)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00141828		Prélevé le : jeudi 27 mai 2010 à 13h03
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI 000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000001505	MOYEN SERVICE	
Localisation exacte		PAPILLONS BLANCS RUE DU PAON	
Commune		CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	14,7 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,18 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,23 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00141828

Référence laboratoire : 30430

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,35 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	649 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00141828 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00141828)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P. 409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00142146		Prélevé le : mardi 11 mai 2010 à 11h55
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI 000618	CAMBRAI	Type visite : D2
Point de surveillance	P 0000001505	MOYEN SERVICE	
Localisation exacte		PAPILLONS BLANCS.RUE DU PAON	
Commune		CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	12,9 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,19 mg/LCl2				
Chlore total	0,22 mg/LCl2				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D2

Code SISE de l'analyse : 00142146

Référence laboratoire : 26685

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrie NFU	<0,1 NFU				2,00

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	<0,5 µg/l		0,50		
----------------------------	-----------	--	------	--	--

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Acrylamide	<0,1 µg/l		0,10		
Epichlorohydrine	<0,1 µg/l		0,10		

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00142146 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,35 unitépH			6,50	9,00
FER ET MANGANESE					
Fer total	<20 µg/l				200,00
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU					
Benzo(a)pyrène *	<0,005 µg/l		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,005 µg/l		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,005 µg/l		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,005 µg/l		0,10		
Fluoranthène *	<0,005 µg/l				
Hydrocarb.polycycl.arom.(6subst.*)	<0,005 µg/l				
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,005 µg/l		0,10		
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	653 µS/cm			200,00	1100,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Antimoine	<5 µg/l		5,00		
Cadmium	<1 µg/l		5,00		
Chrome total	<5 µg/l		50,00		
Cuivre	0,008 mg/L		2,00		1,00
Nickel	<5 µg/l		20,00		
Plomb	<5 µg/l		25,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrites (en NO2)	<0,05 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	3 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00142146)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : jeudi 27 mai 2010 à 13h28
Unité de gestion		00141827		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI	
Localisation exacte	S	0000001504	BAS SERVICE	
Commune			RUE DU PONT DE PIERRE CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	15,9 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,13 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,14 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00141827

Référence laboratoire : 30431

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,25 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	653 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00141827 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	2 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00141827)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

20.07.2010*006465

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : mardi 11 mai 2010 à 13h40
Unité de gestion		00142288	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001506	HAUT SERVICE	
Localisation exacte			CUISINE CENTRALE RUE DU CATEAU	
Commune			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	12,6 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,14 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,27 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00142288

Référence laboratoire : 26715

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,4 unitéPH			6,50	9,00
----	-------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	664 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				
--------------------------------	------------	--	--	--	--

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00142288 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL					
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL					
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL					0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0			
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00142288)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET


Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00141827		Prélevé le : jeudi 27 mai 2010 à 13h28
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI 000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000001504	BAS SERVICE	
Localisation exacte		RUE DU PONT DE PIERRE	
Commune		CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	15,9 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,13 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,14 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00141827

Référence laboratoire : 30431

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,25 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	653 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00141827 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	2 n/mL					
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL					
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL					0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0			
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00141827)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : vendredi 07 août 2009 à 11h55
Unité de gestion		00134964	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001504	BAS SERVICE	
Localisation exacte			CASERNE DE POMPIER	
Commune			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	20,2 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,28 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,29 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00134964

Référence laboratoire : 947512

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,21 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7 unitépH			6,50	9,00
----	-----------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	677 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00134964 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00134964)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom
Prélèvement	00141500	
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Installation	UDI 000618	CAMBRAI
Point de surveillance	S 0000001504	BAS SERVICE
Localisation exacte		LYCEE STE CROIX
Commune		CAMBRAI

Prélevé le : lundi 26 avril 2010 à 14h51
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

10,5 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,17 mg/LCl₂

Chlore total

0,23 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00141500

Référence laboratoire : 22763

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

<1 mg/L Pt

15,00

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

Turbidité néphélométrique NFU

<0,1 NFU

2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,4 unité pH

6,50

9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

655 µS/cm

200,00

1100,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)

<0,05 mg/L

0,10

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00141500 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00141500)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


 G. JACOB

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	
Unité de gestion		00141501		Prélevé le : mercredi 21 avril 2010 à 14h06
Installation		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Localisation exacte	S	0000001504	BAS SERVICE	
Commune			LYCEE ST CROIX CAMBRAI	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	11,1 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,23 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,28 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00141501 Référence laboratoire : 21833

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,5 unitéPH			6,50	9,00
----	-------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	653 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00141501 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL					
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL					
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL					0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0			
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00141501)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


 G. JACOB

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : mercredi 21 avril 2010 à 10h17
Unité de gestion		00140978		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	000002516	CAMBRAI	
Localisation exacte			RESERVOIR 1500 M3 (SOCIÉTÉ)	
Commune			AVAL RESERVOIR	
			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	12 °C				25,00
----------------------	-------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,24 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,28 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00140978

Référence laboratoire : 21714

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,3 unité pH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	659 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00140978 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aé. revivifiables à 22°-72h	1 n/mL				
Bact. aé. revivifiables à 37°-24h	4 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00140978)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


G. JACOB

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : mercredi 31 mars 2010 à 13h17
Unité de gestion		00140977	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	P	0000001505	MOYEN SERVICE	
Localisation exacte			PAPILLONS BLANCS RUE DU PAON	
Commune			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	10,5 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,17 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,23 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00140977

Référence laboratoire : 17304

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,11 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,25 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	651 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00140977 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00140977)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : jeudi 25 mars 2010 à 10h32
Unité de gestion		00140236		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	000618	CAMBRAI	
Localisation exacte		0000001504	BAS SERVICE	
Commune			LYCEE ST CROIX	
			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	8,8 °C				25,00
----------------------	--------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,21 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,22 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00140236

Référence laboratoire : 16167

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,12 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,2 unité pH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	660 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00140236 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00140236)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


 G. JACOB

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : mercredi 31 mars 2010 à 11h58
Unité de gestion		00140976		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI	
Localisation exacte	S	0000001506	HAUT SERVICE	
Commune			CUISINE CENTRALE CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	10,4 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,12 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,12 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00140976

Référence laboratoire : 17303

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,3 unité pH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	660 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00140976 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00140976)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

12.05.2010*004441

Agence Régionale de Santé
Nord-Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : mercredi 31 mars 2010 à 11h28
Unité de gestion		00141055	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001910	CENTRE HOSPITALIER CAMBRAI CUISINES	
Localisation exacte			ACCUEIL SALLE REPOS-EVIER	
Commune			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	10,2 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,21 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,27 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1_2

Code SISE de l'analyse : 00141055

Référence laboratoire : 17300

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	4 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,12 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,25 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	662 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00141055 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	34 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00141055)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom
Prélèvement	00140889	
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Installation	UDI 000618	CAMBRAI
Point de surveillance	P 0000001505	MOYEN SERVICE
Localisation exacte		ESAT RUE DU PAON
Commune		CAMBRAI

Prélevé le : jeudi 25 mars 2010 à 10h44
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	9,6 °C				25,00
----------------------	--------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,31 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,33 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE
Type de l'analyse : D1

5901
Référence laboratoire : 16168

Code SISE de l'analyse : 00140889

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,1 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,25 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	650 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

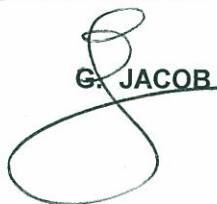
PLV : 00140889 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00140889)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


G. JACOB

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom
Unité de gestion		00140317	
Installation		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI
Localisation exacte	S	0000001910	CENTRE HOSPITALIER CAMBRAI CUISINES
Commune			ENTREE CUISINE SALLE DETENTE CAMBRAI

Prélevé le : mardi 09 mars 2010 à 14h00
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

8,5 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,3 mg/LCl₂

Chlore total

0,36 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE
Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00140317

5901

Référence laboratoire : 12268

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

3 mg/L Pt

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

15,00

Turbidité néphélométrique NFU

0,16 NFU

2,00

pH

7,1 unité pH

6,50

9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

661 µS/cm

200,00

1100,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)

<0,05 mg/L

0,10

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00140317 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aé. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL					
Bact. aé. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL					
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL					0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0			
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00140317)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


 G. JACOB

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

21.04.2010*003798

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	
Unité de gestion		00140237		Prélevé le : mardi 09 mars 2010 à 12h27
Installation		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Localisation exacte	S	0000001506	HAUT SERVICE	
Commune			CUISINE CENTRALE RUE DU CATEAU CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	7,1 °C				25,00
----------------------	--------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,35 mg/LCl2				
Chlore total	0,37 mg/LCl2				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00140237

Référence laboratoire : 12292

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	3 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,08 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,2 unitépH			6,50	9,00
----	-------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	661 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
-------------------	------------	--	--	--	------

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00140237 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		0

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00140237)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Études Sanitaires

G. JACOB


Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais
62, boulevard de Belfort
B.P. 605
59024 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom
Prélèvement	00140888	
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Installation	UDI 000618	CAMBRAI
Point de surveillance	P 0000001505	MOYEN SERVICE
Localisation exacte		PAPILLON BLANC RUE DU PAON
Commune		CAMBRAI

Prélevé le : mardi 09 mars 2010 à 13h44
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

9,6 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,23 mg/LCl₂

Chlore total

0,35 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE
Type de l'analyse : D1

5901

Code SISE de l'analyse : 00140888

Référence laboratoire : 12266

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

1 mg/L Pt

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

15,00

Turbidité néphélométrique NFU

0,11 NFU

2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,15 unité pH

6,50

9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

652 µS/cm

200,00

1100,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)

<0,05 mg/L

0,10

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00140888 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00140888)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général
 de l'Agence Régionale de Santé
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 25 mars 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : mardi 16 février 2010 à 15h03
Unité de gestion		00139423	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	0107	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	000618	BAS SERVICE	
Localisation exacte		000001504	IMPRIMERIE RUE 4E CUIRASSIER	
Commune			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	5,9 °C				25,00
----------------------	--------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,07 mg/LCl2				
Chlore total	0,08 mg/LCl2				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00139423 Référence laboratoire : 7816

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	1,13 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,35 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	667 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
-------------------	------------	--	--	--	------



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 25 mars 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00139423 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	>300 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	130 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00139423)

Cette eau respecte les limites de qualité définies par l'arrêté du 11 janvier 2007. Toutefois la valeur en germes revivifiables est élevée malgré la présence d'un résiduel de chlore libre.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 25 mars 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00139424		Prélevé le : mardi 16 février 2010 à 14h17
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI 000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000001506	HAUT SERVICE	
Localisation exacte		CUISINE CENTRALE	
Commune		CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	7 °C			25,00
----------------------	------	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,23 mg/LCl ₂			
Chlore total	0,35 mg/LCl ₂			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00139424 Référence laboratoire : 7815

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.			
Coloration	<1 mg/L Pt			15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.			
Turbidité néphélométrique NFU	0,29 NFU			2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,2 unité pH		6,50	9,00
----	--------------	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	654 µS/cm		200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L			0,10
--------------------------------	------------	--	--	------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00139424 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		0

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00139424)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mardi 16 février 2010 à 14h36
Unité de gestion		00139425		par :	AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite :	D1
Point de surveillance	P	0000001505	MOYEN SERVICE		
Localisation exacte			PAPILLONS BLANCS		
Commune			CAMBRAI		

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	8,8 °C				25,00
----------------------	--------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,29 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,34 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE
Type de l'analyse : D1

5901
Référence laboratoire : 7813

Code SISE de l'analyse : 00139425

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,29 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,2 unité _{pH}			6,50	9,00
----	-------------------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	650 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00139425 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	3 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00139425)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 25 mars 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00139774		Prélevé le : jeudi 11 février 2010 à 12h29
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI 000618	CAMBRAI	Type visite : D2
Point de surveillance	S 0000001504	BAS SERVICE	
Localisation exacte		LYCEE STE CROIX-TOILETTES F.	
Commune		CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

8,3 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,16 mg/LCl₂

Chlore total

0,31 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D2_4P

Code SISE de l'analyse : 00139774

Référence laboratoire : 7090

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

<1 mg/L Pt

15,00

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

Turbidité néphélométrique NFU

0,3 NFU

2,00

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère

<0,5 µg/l

0,50

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Acrylamide

<0,1 µg/l

0,10

Epichlorohydrine

<0,1 µg/l

0,10

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00139774 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,15 unitépH			6,50	9,00
FER ET MANGANESE					
Fer total	<20 µg/l				200,00
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU					
Benzo(a)pyrène *	<0,005 µg/l		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,005 µg/l		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,005 µg/l		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,005 µg/l		0,10		
Fluoranthène *	<0,005 µg/l				
Hydrocarb.polycycl.arom.(6subst.*)	<0,005 µg/l				
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,005 µg/l		0,10		
METABOLITES DES TRIAZINES					
Atrazine-2-hydroxy	<0,01 µg/l		0,10		
Atrazine-déisopropyl	<0,01 µg/l		0,10		
Atrazine déséthyl	0,01 µg/l		0,10		
Terbutylazin déséthyl	<0,02 µg/l		0,10		
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	655 µS/cm			200,00	1100,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Antimoine	<5 µg/l		5,00		
Cadmium	<1 µg/l		5,00		
Chrome total	<5 µg/l		50,00		
Cuivre	<0,005 mg/L		2,00		1,00
Nickel	<5 µg/l		20,00		
Plomb	<5 µg/l		25,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrites (en NO2)	<0,05 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Alachlore	<0,02 µg/l		0,10		
Métolachlore	<0,02 µg/l		0,10		
Propyzamide	<0,02 µg/l		0,10		



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

139774 page : 3

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES CARBAMATES					
Aldicarbe	<0,02 µg/l		0,10		
Carbendazime	<0,02 µg/l		0,10		
Carbofuran	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES DIVERS					
Cyprodinil	<0,02 µg/l		0,10		
Fenpropidin	<0,02 µg/l		0,10		
Glyphosate	<0,1 µg/l		0,10		
Imidaclopride	<0,02 µg/l		0,10		
Lenacile	<0,02 µg/l		0,10		
Prochloraze	<0,02 µg/l		0,10		
Pyriméthanol	<0,02 µg/l		0,10		
Tétraconazole	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS					
Imazaméthabenz	<0,02 µg/l		0,10		
Imazaméthabenz-méthyl	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES					
Oxydéméton méthyl	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES SULFONYLUREES					
Metsulfuron méthyl	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthryne	<0,02 µg/l		0,10		
Atrazine	<0,02 µg/l		0,10		
Cyanazine	<0,02 µg/l		0,10		
Métamitrone	<0,02 µg/l		0,10		
Métribuzine	<0,02 µg/l		0,10		
Simazine	<0,02 µg/l		0,10		
Terbuméton	<0,02 µg/l		0,10		
Terbutylazin	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES TRIAZOLES					
Aminotriazole	<0,1 µg/l		0,10		
Cyproconazol	<0,02 µg/l		0,10		
Epoxyconazole	<0,02 µg/l		0,10		
Flusilazol	<0,02 µg/l		0,10		
Flutriafol	<0,02 µg/l		0,10		



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00139774 page : 4

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0,02 µg/l		0,10		
Chlortoluron	<0,02 µg/l		0,10		
Desméthylisoproturon	<0,02 µg/l		0,10		
Diuron	<0,02 µg/l		0,10		
Isoproturon	<0,02 µg/l		0,10		
Linuron	<0,02 µg/l		0,10		
Métabenzthiazuron	<0,02 µg/l		0,10		
Néburon	<0,02 µg/l		0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00139774)

Traces de DESETHYLATRAZINE (pesticide). Toutefois, cette eau respecte les normes de qualité réglementaires fixées pour les eaux traitées.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 22 mars 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom
Prélèvement	00139512	
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Installation	UDI 000618	CAMBRAI
Point de surveillance	S. 0000001910	CENTRE HOSPITALIER CAMBRAI CUISINES
Localisation exacte		516 AV. DE PARIS
Commune		CAMBRAI

Prélevé le : jeudi 11 février 2010 à 12h50
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	9,7 °C				25,00
----------------------	--------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,13 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,33 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1_2 Code SISE de l'analyse : 00139512 Référence laboratoire : 7089

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,31 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,15 unité _{pH}			6,50	9,00
----	--------------------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	660 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00139512 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				
Nitrates (en NO3)	33 mg/L		50,00		0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	2 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	3 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00139512)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex**

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

REGIE SIDENFRANCE C.E. BEAUVOIS CIS

	Type	Code	Nom
Prélèvement		00139511	
Unité de gestion		0038	REGIE SIDENFRANCE C.E. BEAUVOIS CIS
Installation	UDI	000490	MORENCHIES
Point de surveillance	P	0000000981	MORENCHIES
Localisation exacte			CENTRE EQUESTRE
Commune			CAMBRAI

Prélevé le : jeudi 11 février 2010 à 12h10
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	5,5 °C				25,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,11 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,26 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1_2 Code SISE de l'analyse : 00139511 Référence laboratoire : 7091

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,34 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,65 unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	731 µS/cm			200,00	1100,00



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00139511 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				
Nitrates (en NO ₃)	12 mg/L		50,00		0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	2 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00139511)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 8 mars 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom
Unité de gestion		00139426	
Installation	0107		EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI
Localisation exacte	S	0000002518	RESERVOIR MARTIN MARTINE 2000
Commune			AVAL RESERVOIR CAMBRAI

Prélevé le : mardi 09 février 2010 à 10h40
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	9,9 °C			25,00
----------------------	--------	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,12 mg/LCl ₂			
Chlore total	0,2 mg/LCl ₂			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE
Type de l'analyse : D1

5901
Référence laboratoire : 6540

Code SISE de l'analyse : 00139426

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.			
Coloration	<1 mg/L Pt			15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.			
Turbidité néphélobométrique NFU	0,3 NFU			2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,25 unité pH		6,50	9,00
----	---------------	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	660 µS/cm		200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L			0,10
--------------------------------	------------	--	--	------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00139426 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00139426)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 5 mars 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

15.03.2010*002688

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

REGIE SIDENFRANCE C.E. BEAUVOIS CIS

Type	Code	Nom
Prélèvement	00136399	
Unité de gestion	0038	REGIE SIDENFRANCE C.E. BEAUVOIS CIS
Installation	UDI 000490	MORENCHIES
Point de surveillance	P 0000000981	MORENCHIES
Localisation exacte		CENTRE EQUESTRE
Commune		CAMBRAI

Prélevé le : jeudi 27 août 2009 à 11h45
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	19,1 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,18 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,22 mg/LCl ₂				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D2 Code SISE de l'analyse : 00136399 Référence laboratoire : 951738

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	0 qualit.			1,00	2,00
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00
pH d'équilibre à la t° échantillon	7,2 unité pH				
Titre alcalimétrique complet	28 °F				



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00136399 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure		inférieure	supérieure
MINERALISATION					
Calcium	121 mg/L				
Chlorures	44 mg/L				
Conductivité à 25°C	754 µS/cm				250,00
Magnésium	10,1 mg/L			200,00	1100,00
Potassium	4,6 mg/L				
Sodium	21,7 mg/L				
Sulfates	25 mg/L				200,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Plomb	21 µg/l		25,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Nitrates (en NO3)	14 mg/L		50,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00136399)

Cette eau présente un caractère INCRUSTANT. Il appartient à l'exploitant de fournir une eau à l'EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE. Compte tenu de la présence de PLOMB, il est recommandé, après stagnation prolongée, de laisser s'écouler l'eau pendant quelques minutes avant utilisation à des fins alimentaires. Toutefois, cette teneur en plomb ne vaut que pour le point d'utilisation où elle a été mesurée. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, cette valeur n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau concerné.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 5 mars 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : mardi 26 janvier 2010 à 09h00
Unité de gestion		00138865	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	0107	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	P	000618	MOYEN SERVICE	
Localisation exacte		000001505	FOYER HOMMES BLANCS	
Commune			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	7,9 °C			25,00
----------------------	--------	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,29 mg/LCl ₂			
Chlore total	0,34 mg/LCl ₂			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00138865 Référence laboratoire : 3954

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.			
Coloration	3 mg/L Pt			15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.			
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,32 NFU			2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,2 unitépH		6,50	9,00
----	-------------	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	655 µS/cm		200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L			0,10
--------------------------------	------------	--	--	------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00138865 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00138865)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 4 mars 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : jeudi 21 janvier 2010 à 09h00
Unité de gestion		00138863	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001506	HAUT SERVICE	
Localisation exacte			CUISINE CENTRALE R DU CATEAU	
Commune			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	8,6 °C				25,00
----------------------	--------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,32 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,37 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00138863 Référence laboratoire : 3262

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,22 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,2 unité pH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	661 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00138863 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00138863)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 4 mars 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : jeudi 21 janvier 2010 à 08h35
Unité de gestion		00138951	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	0107	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	000618	CENTRE HOSPITALIER CAMBRAI CUISINES	
Localisation exacte		000001910	516 AV DE PARIS	
Commune			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	9,3 °C				25,00
----------------------	--------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,29 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,34 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1_2 Code SISE de l'analyse : 00138951 Référence laboratoire : 3263

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,26 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,1 unité pH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	656 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00138951 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	34 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	3 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00138951)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 5 février 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00138864		Prélevé le : mercredi 06 janvier 2010 à 14h43
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI 000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000001506	HAUT SERVICE	
Localisation exacte		CUISINE CENTRALE RUE CATEAU	
Commune		CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	8,1 °C			25,00
----------------------	--------	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,17 mg/LCl2			
Chlore total	0,27 mg/LCl2			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE
Type de l'analyse : D1

5901
Référence laboratoire : 564

Code SISE de l'analyse : 00138864

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.			
Coloration	<1 mg/L Pt			15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.			
Turbidité néphélométrique NFU	0,24 NFU			2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,15 unité pH		6,50	9,00
----	---------------	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	680 µS/cm		200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L			0,10
-------------------	------------	--	--	------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00138864 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00138864)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 5 février 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : vendredi 08 janvier 2010 à 10h03
Unité de gestion		00138866		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI	
Localisation exacte	P	0000001505	MOYEN SERVICE	
Commune			CAT RUE DU PAON	
			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	9,3 °C				25,00
----------------------	--------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,27 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,29 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00138866

Référence laboratoire : 929

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobométrique NFU	0,13 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,7 unité pH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	668 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00138866 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	6 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	4 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00138866)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 5 février 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom
Prélèvement	00138862	
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Installation	UDI 000618	CAMBRAI
Point de surveillance	S 0000001504	BAS SERVICE
Localisation exacte		LYCEE SAINTE CROIX
Commune		CAMBRAI

Prélevé le : mercredi 06 janvier 2010 à 15h28
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

6,4 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,16 mg/LCl₂

Chlore total

0,26 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00138862

Référence laboratoire : 542

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

<1 mg/L Pt

15,00

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

Turbidité néphélométrique NFU

0,24 NFU

2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,1 unitéPH

6,50

9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

670 µS/cm

200,00

1100,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)

<0,05 mg/L

0,10



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 5 février 2010

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00138862 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	2 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00138862)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
 des Affaires Sanitaires et Sociales
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

10.03.2010*002565

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom
Prélèvement	00138554	
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Installation	UDI 000618	CAMBRAI
Point de surveillance	S 0000001504	BAS SERVICE
Localisation exacte		LYCEE ST CROIX
Commune		CAMBRAI

Prélevé le : mardi 15 décembre 2009 à 13h27
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	8,8 °C				25,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,35 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,39 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00138554 Référence laboratoire : 979937

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	3 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,19 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,15 unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	671 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00138554 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aé. revivifiables à 22°-72h	1 n/mL				
Bact. aé. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00138554)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom
Unité de gestion		00138214	
Installation		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI
Localisation exacte	P	0000001505	MOYEN SERVICE
Commune			ESAT RUE DU PAON CAMBRAI

Prélevé le : mardi 15 décembre 2009 à 13h08
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

11,1 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,36 mg/LCl₂

Chlore total

0,39 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE
Type de l'analyse : D1

5901
Référence laboratoire : 979933

Code SISE de l'analyse : 00138214

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

<1 mg/L Pt

15,00

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

Turbidité néphélobimétrique NFU

0,12 NFU

2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,2 unité pH

6,50

9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

672 µS/cm

200,00

1100,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)

<0,05 mg/L

0,10



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00138214 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL					
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL					
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL					0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0			
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00138214)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 2 février 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mardi 15 décembre 2009 à 12h02
Unité de gestion		00138216		par :	AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite :	D1
Point de surveillance	S	0000001910	CAMBRAI		
Localisation exacte			CENTRE HOSPITALIER CAMBRAI CUISINES		
Commune			SALLE REPOS EVIER		
			CAMBRAI		

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	10,5 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,08 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,11 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00138216

Référence laboratoire : 979931

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,17 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,15 unitépH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	672 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00138216 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	2 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	20 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00138216)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 2 février 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom
Prélèvement	00138217	
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Installation	UDI 000618	CAMBRAI
Point de surveillance	S 0000002519	RESERVOIR MARTIN MARTINE 1000
Localisation exacte		AVAL RESERVOIR
Commune		CAMBRAI

Prélevé le : mercredi 16 décembre 2009 à 09h50
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10,4 °C				25,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,23 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,26 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE
Type de l'analyse : D1

5901
Référence laboratoire : 980280

Code SISE de l'analyse : 00138217

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrie NFU	0,13 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,45 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	668 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00138217 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	2 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00138217)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 26 janvier 2010

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom
Unité de gestion		00138215	
Installation		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI
Localisation exacte	S	0000001506	HAUT SERVICE
Commune			CUISINE CENTRALE RUE CHATEAU CAMBRAI

Prélevé le : mercredi 02 décembre 2009 à 11h46
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

10,7 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,26 mg/LCl₂

Chlore total

0,4 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00138215

Référence laboratoire : 976485

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

<1 mg/L Pt

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

15,00

Turbidité néphélométrique NFU

0,34 NFU

2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,15 unité pH

6,50

9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

670 µS/cm

200,00

1100,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)

<0,05 mg/L

0,10



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00138215 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00138215)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 26 janvier 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom
Unité de gestion		00138553	
Installation	UDI	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Point de surveillance	S	000618	CAMBRAI
Localisation exacte		0000001504	BAS SERVICE
Commune			RUE DU PONT DE PIERRE CAMBRAI

Prélevé le : mercredi 02 décembre 2009 à 13h12
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10,2 °C				25,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,29 mg/LCl2				
Chlore total	0,31 mg/LCl2				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00138553 Référence laboratoire : 976487

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				15,00
Turbidité néphélobimétrie NFU	0,33 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,15 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	672 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00138553 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00138553)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 22 janvier 2010

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : vendredi 06 novembre 2009 à 12h10 par : AGENT DU LABORATOIRE Type visite : D1
Unité de gestion		00137807		
Installation		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI	
Localisation exacte Commune	P	0000001505	MOYEN SERVICE CUISINE CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau

14,1 °C

25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre

0,23 mg/LCl₂

Chlore total

0,27 mg/LCl₂

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00137807

5901

Référence laboratoire : 969646

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)

0 qualit.

Coloration

<1 mg/L Pt

15,00

Odeur Saveur (qualitatif)

0 qualit.

Turbidité néphélométrique NFU

0,33 NFU

2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH

7,1 unité pH

6,50

9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C

677 µS/cm

200,00

1100,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH₄)

<0,05 mg/L

0,10



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00137807 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00137807)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 22 janvier 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : jeudi 19 novembre 2009 à 12h20
Unité de gestion		00137808	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	P	0000001505	MOYEN SERVICE	
Localisation exacte			CENTRE SOCIAL ST ROCH	
Commune			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	13,2 °C			25,00
----------------------	---------	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,18 mg/LCl ₂			
Chlore total	0,25 mg/LCl ₂			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00137808 Référence laboratoire : 972687

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.			
Coloration	<1 mg/L Pt			15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.			
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,27 NFU			2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,1 unité pH		6,50	9,00
----	--------------	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	674 µS/cm		200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L			0,10
--------------------------------	------------	--	--	------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00137808 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00137808)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 22 janvier 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom
Prélèvement	00137220	
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI
Installation	UDI 000618	CAMBRAI
Point de surveillance	S 0000001910	CENTRE HOSPITALIER CAMBRAI CUISINES
Localisation exacte		516 AV. DE PARIS
Commune		CAMBRAI

Prélevé le : jeudi 19 novembre 2009 à 12h38
par : AGENT DU LABORATOIRE
Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	14,7 °C				25,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,26 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,28 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00137220 Référence laboratoire : 972688

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,27 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,1 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	678 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10



**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

PLV : 00137220 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	4 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00137220)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
 des Affaires Sanitaires et Sociales
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 22 janvier 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

04.02.2010*001238

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

REGIE SIDENFRANCE C.E. BEAUVOIS CIS

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :
Unité de gestion		00137195		jeudi 19 novembre 2009 à 09h00
Installation	0038		REGIE SIDENFRANCE C.E. BEAUVOIS CIS	par : AGENT DU LABORATOIRE
Point de surveillance	UDI	000490	MORENCHIES	Type visite : D1
Localisation exacte	P	0000000981	MORENCHIES	
Commune			CENTRE EQUESTRE CAMBRAI	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10,7 °C				25,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,11 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,16 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00137195 Référence laboratoire : 972674

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,27 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,45 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	757 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00137195 page : 2

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00137195)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. BINET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 25 janvier 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : mercredi 28 octobre 2009 à 11h09
Unité de gestion		00136646	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001506	HAUT SERVICE	
Localisation exacte			CUISINE CENTRALE	
Commune			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	13,3 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,33 mg/LCl2				
Chlore total	0,36 mg/LCl2				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE

5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00136646

Référence laboratoire : 967293

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,25 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,2 unité pH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	670 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
-------------------	------------	--	--	--	------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00136646 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00136646)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 25 janvier 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00136645		Prélevé le : mercredi 28 octobre 2009 à 12h57
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI 000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000001505	MOYEN SERVICE	
Localisation exacte		PAPILLONS BLANCS	
Commune		CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	13,2 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,32 mg/LCl2				
Chlore total	0,36 mg/LCl2				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00136645

Référence laboratoire : 967294

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,19 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,15 unitépH			6,50	9,00
----	--------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	671 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
-------------------	------------	--	--	--	------



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 25 janvier 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00136645 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	5 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00136645)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 25 janvier 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : mercredi 28 octobre 2009 à 13h11
Unité de gestion		00136644		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation		0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	UDI	000618	CAMBRAI	
Localisation exacte	S	0000001504	BAS SERVICE	
Commune			IMPRIMERIE DANQUIGNY CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	13,7 °C			25,00
----------------------	---------	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,03 mg/LCl2			
Chlore total	0,06 mg/LCl2			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00136644 Référence laboratoire : 967295

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.			
Coloration	<1 mg/L Pt			15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.			
Turbidité néphélobimétrique NFU	1,2 NFU			2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,35 unité pH		6,50	9,00
----	---------------	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	691 µS/cm		200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L			0,10
-------------------	------------	--	--	------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00136644 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	26 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	24 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00136644)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 22 janvier 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : vendredi 06 novembre 2009 à 12h30
Unité de gestion		00137219		par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI	000618	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001506	CAMBRAI	
Localisation exacte			HAUT SERVICE	
Commune			PLONGE	
			CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	14,2 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,28 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,34 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00137219

Référence laboratoire : 969647

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélogométrique NFU	0,31 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,15 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	670 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00137219 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00137219)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

Lille, le 22 janvier 2010

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
Cité Administrative
B.P. 2008
59011 LILLE Cedex

Monsieur le Maire
MAIRIE DE CAMBRAI
Place Aristide Briand
B.P.409
59400 CAMBRAI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique

EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00137218		Prélevé le : vendredi 06 novembre 2009 à 11h55
Unité de gestion	0107	EAUX DE CAMBRAI - CAMBRAI	par : AGENT DU LABORATOIRE
Installation	UDI 000618	CAMBRAI	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000001504	BAS SERVICE	
Localisation exacte		TOILETTES HOMMES ACCUEIL	
Commune		CAMBRAI	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	14,2 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,23 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,35 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00137218

Référence laboratoire : 969645

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,32 NFU				2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,15 unité pH			6,50	9,00
----	---------------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	674 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00137218 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00137218)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB